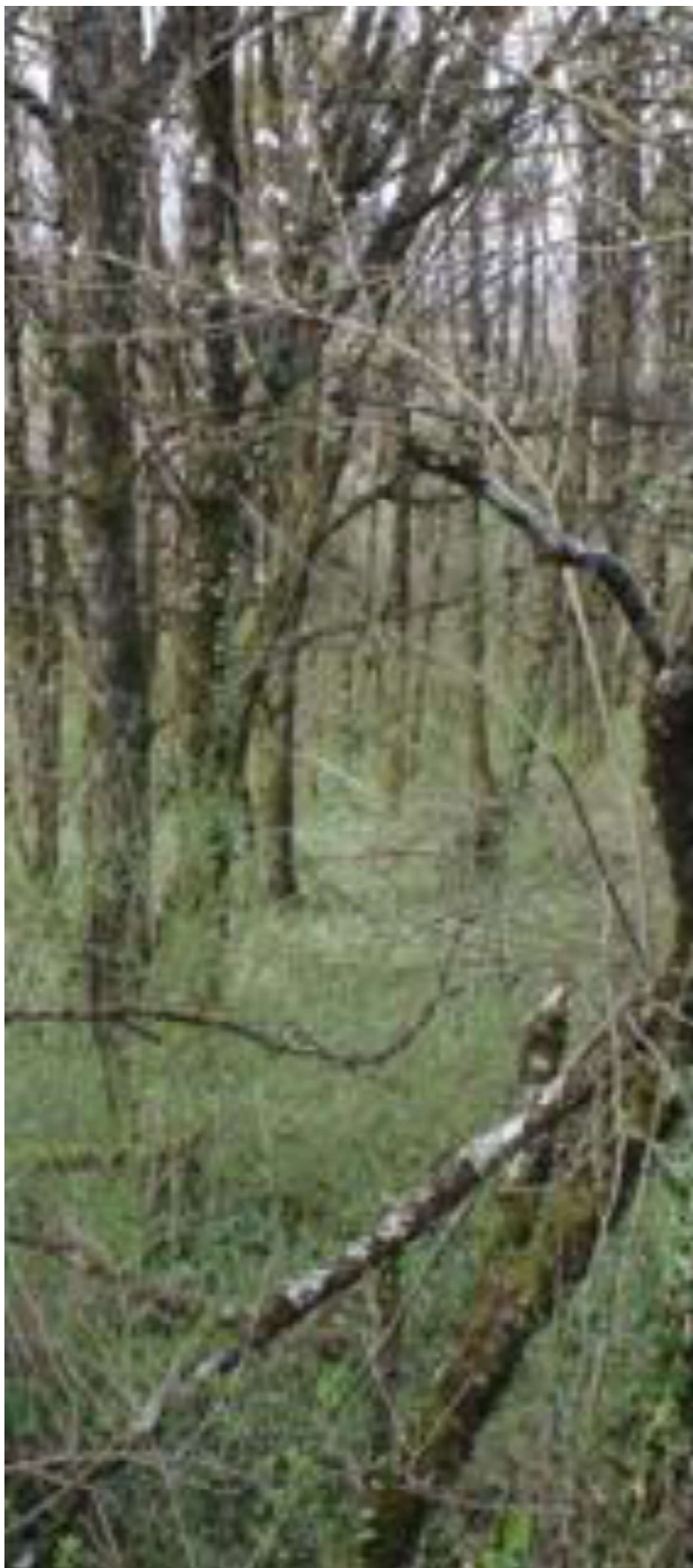


2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

**Annexe VII : Note d'accompagnement environnementale incluant un
pré-diagnostic écologique (Biotope, 2025)**



Commune de Poligny



Projet d'extension du lotissement « En Boutasse », commune de Poligny (39)

Demande d'examen au cas par cas
28 novembre 2025

**Note relative à la prise en
compte de la biodiversité**



Citation recommandée	Biotope, 2025 – Projet d'extension du lotissement « En Boutasse », sur la commune de Poligny (39). Note relative à la prise en compte de la biodiversité. Commune de Poligny. 51p	
Version/Indice	Version 1	
Date	01/12/2025	
Nom de fichier	POLIGNY_Note_VFF_V1	
N° de contrat	20241185	
Date de démarrage de la mission	19/12/2024	
Maître d'ouvrage	Commune de Poligny (39)	
Interlocuteur	Jean-Philippe MENOU <i>Directeur des Services Techniques</i>	Contact : jp.menou@ville-poligny.fr Tél : 03 84 73 71 79
Biotope, Responsable du projet	Nicolas MEYER <i>Chef de projets</i>	nemeyer@biotope.fr Tél : 07 62 01 07 20
Biotope, Contrôleur qualité	Aurélie KRILOFF <i>Cheffe de projets</i>	akriloff@biotope.fr Tél : 7 57 76 05 14

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Contexte du projet et aspects méthodologiques	5
1.1	Description du projet	5
1.2	Contexte réglementaire	5
1.3	Objet de la présente note	8
1.4	Méthodologie générale	8
1.4.1	Ressources consultées	8
1.4.2	Equipe de travail	8
1.4.3	Présentation des aires d'études	9
2	État initial de l'environnement	11
2.1	Contexte écologique du projet	11
2.1.1	Zonage du patrimoine naturel	11
2.1.2	Continuités écologiques	15
2.1.3	Synthèse du contexte écologique du projet	18
2.2	Habitats naturels, flore et zones humides	19
2.2.1	Habitats naturels	19
2.2.2	Flore	26
2.2.3	Zones humides	30
2.2.4	Faune	33
2.3	Conclusion	40
3	Effets prévisibles sur l'environnement et prise en compte dans le projet	41
3.1	Rappel du projet envisagé	41
3.2	Faune et flore	43
3.3	Continuités écologiques	47
3.4	Incidence N2000	47
4	Bibliographie	50

Table des figures

Figure 1 : Plan masse du projet d'extension du lotissement « En Boutasse ».....	5
Figure 2 : Photos prises sur site par P. COLLIN de la Tulipe des bois sur le site du projet d'extension « En Boutasse »	28
Figure 3 : Pommier susceptible de constituer un habitat pour la petite faune.....	34
Figure 4 : Peuplement arbustif de fruticée (parcelle cadastrale ZE 229)	34
Figure 5 : Plan de masse du projet « En Boutasse »	42

Table des cartes

Carte 1 : Localisation de la surface défrichée	7
Carte 2 : Localisation du projet d'extension du lotissement	10
Carte 3 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel	13
Carte 4 : Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	14
Carte 5 : TVB et fonctionnalités écologiques (hors milieux aquatiques) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	16
Carte 6 : Sous-trame des milieux aquatiques et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	17
Carte 7 : Photographies aériennes du site des années 50-65 à aujourd'hui	20
Carte 8 : Cartographie des habitats naturels du site « En Boutasse », Poligny. Prospection 2021, 2022.	25
Carte 9 : Carte de la répartition de la Tulipe des Bois sur « En Boutasse » (P. COLLIN, 2024). Les numéros permettent de faire la correspondance avec les photos présentées en page suivante.	27
Carte 10 : Cartographie des inventaires des milieux humides	31
Carte 11 : Cartographie des zones humides probables seuillées	32
Carte 12 : Localisation du site Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée	49

Table des tableaux

Tableau 1 : Contexte réglementaire du projet	6
Tableau 2 : Équipe de travail	8
Tableau 3 : Aires d'étude du projet	9
Tableau 4 : Zonages du patrimoine naturels présents sur l'aire d'étude éloignée	11
Tableau 5 : Tableau des relevés phytosociologiques, Poligny, En Boutasse 15 juillet 2022	21
Tableau 6 : Habitats présents (expertise de P. COLLIN, 2022)	24
Tableau 7 : Présentation des enjeux associés à chaque typologie d'habitat	24
Tableau 8 : Classement des oiseaux notés en IPA par fréquences d'apparitions croissantes. (n = probablement nicheuse).....	35
Tableau 9 : Méthode d'évaluation et niveaux d'enjeu spécifique « Espèces »	36
Tableau 10 : Statuts réglementaires et patrimoniaux des espèces d'oiseaux identifiées sur site.....	36
Tableau 11 : Liste des espèces de l'entomofaune identifiées sur le site du projet.....	37
Tableau 12 : Statuts réglementaires et patrimoniaux des espèces d'oiseaux identifiées sur site.....	38
Tableau 13 : Liste des espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 et présentation de leur capacité de dispersion et sensibilité aux perturbations	47

1 Contexte du projet et aspects méthodologiques

1.1 Description du projet

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, Monsieur Jean-Philippe MENO, Directeur des Services Techniques de la commune de Poligny (Jura), a missionné Biotope pour réaliser le dossier de demande d'examen au cas par cas du projet d'extension du lotissement « En Boutasse », situé au sud du centre-bourg de la commune. Ce lotissement est prévu en continuité d'un lotissement créé au début des années 2000, au sud de la place Émile Zola et de la rue de la Liberté. La surface du projet d'aménagement est d'environ 8 591 m² et comprend 12 logements.

Aujourd'hui, les parcelles désignées pour accueillir le projet sont principalement occupées par un ancien verger, un bosquet et une prairie mésophile de fauche.



Figure 1 : Plan masse du projet d'extension du lotissement « En Boutasse »

1.2 Contexte réglementaire

S'agissant d'un projet de construction d'un lotissement, nécessitant le défrichement d'une surface de près de 0,5089 ha (Cf. **Carte 2**), il est soumis à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Ce dernier dispose que : « Les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau. »

Tableau 1 : Contexte réglementaire du projet

CATÉGORIES d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à la procédure de " cas par cas " en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE	Justification
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares. b) Pour La Réunion et Mayotte, dérogations à l'interdiction générale de défrichement, mentionnée aux articles L. 374-1 et L. 375-4 du code forestier, ayant pour objet des opérations d'urbanisation ou d'implantation industrielle ou d'exploitation de matériaux.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. En Guyane, ce seuil est porté à 20 ha dans les zones classées agricoles par un plan local d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou, en l'absence d'un tel plan local d'urbanisme, dans le schéma d'aménagement régional.	Les parcelles concernées appartiennent à la commune. Le projet comprend le défrichement d'une surface de près de 0,5089 ha. (Courrier de la DTT). Il est ainsi soumis au préalable à examen au cas par cas.

Le présent document correspond aux éléments de l'examen au cas par cas requis par cette rubrique relative au projet d'extension du lotissement « En Boutasse »,

Pour les projets soumis à examen au cas par cas, le maître d'ouvrage remplit un formulaire CERFA N°14734*03 « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ». Ce formulaire administratif réglementé indique notamment :

- Les caractéristiques générales du projet ;
- La sensibilité environnementale de la zone dans laquelle il s'inscrit ;
- Les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine ;
- Le cas échéant, les mesures sur lesquels le maître d'ouvrage s'engage, afin d'éviter ou de réduire ces effets

Localisation du projet et de la zone qui sera défrichée

Projet d'extension du lotissement "En
Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

☐ Zone d'implantation Potentielle
(ZIP) du projet

Carte 1 : Localisation de la surface
défrichée



biotope



1.3 Objet de la présente note

Le présent document a pour objet la présentation d'une note relative à la prise en compte de la biodiversité pour ce projet :

- Les enjeux pressentis relatifs à la faune et la flore au vu des inventaires de terrain réalisés ;
- Les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore ;
- Les mesures à mettre en œuvre afin d'éviter et/ou réduire les éventuels impacts identifiés ;
- Les impacts résiduels envisagés à ce stade, après application des mesures d'évitement et de réduction.

Ce projet fera l'objet d'une instruction au cas par cas. Ce document ne constitue pas le volet milieux naturels d'une étude d'impact, il précise cependant comment la biodiversité est intégrée dans l'élaboration du projet, de sa conception à sa livraison.

1.4 Méthodologie générale

1.4.1 Ressources consultées

Dans le cadre de ce travail, les études suivantes ont pu être consultées :

- L'étude des milieux naturels réalisée en 2021-2022 par Monsieur Pascal COLLIN, Chargé de mission environnement de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) ;
- Le Rapport d'estimation de la valeur de parcelles boisées réalisé par l'ONF en 2024 pour le compte de la commune de Poligny ;
- Les plans du projet (.pdf et .DWG).

En revanche, aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé par Biotope dans le cadre de cette étude.

Les zonages du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ont également été consultés, ainsi que les données faune, présentes sur le site Sigogne, à l'échelle de la commune.

1.4.2 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude.

Tableau 2 : Équipe de travail

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE	Qualité et qualification
Chef de projet, coordinateur de l'étude	Nicolas MEYER	Chef de projets écologue – Docteur en Biologie des populations, écologie, Ingénieur agronome et titulaire d'un Master 2 en Biologie de la Conservation – 4 ans d'expérience.
Cheffe de projets écologue, rédactrice de l'étude	Johanna BRICOUT	Cheffe de projets écologue – Master Biodiversité et Environnement – 2 ans d'expérience
Contrôleuse qualité de l'étude	Aurélie KRILOFF	Cheffe de projets Master « Biodiversité, écologie et évolution » – 19 ans d'expérience

1.4.3 Présentation des aires d'études

Le projet d'extension du lotissement « En Boutasse » se situe au sud du centre-bourg de la commune.

Différentes aires d'étude, susceptibles d'être concernées différemment par les effets du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 3 : Aires d'étude du projet

Aires d'étude de l'expertise écologique	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) Elle correspond au périmètre du projet Surface totale : 1,6 ha	Aire d'étude des effets directs du projet (positionnement des aménagements, travaux et aménagements connexes). Sur celle-ci, une analyse des milieux naturels a été réalisée, en particulier : • Un inventaire des espèces animales et végétales ; • Une cartographie des habitats ; • Une identification des enjeux écologiques et des implications réglementaires. L'expertise s'appuie sur des observations de terrain effectués par la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et la bibliographie.
Aire d'étude éloignée Région naturelle d'implantation du projet Elle intègre l'aire d'étude rapprochée du projet (zone tampon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée).	Analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle d'implantation. L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie. L'aire d'étude éloignée a été délimitée, afin de prendre en compte les zonages du patrimoine naturel aux alentours du projet. Elle correspond à une zone tampon de 5 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle du projet pour la recherche de ces zonages et l'étude des continuités écologiques. L'étude des zonages du patrimoine naturel inclue également celle des zonages Natura 2000.



Localisation des aires d'étude

Projet d'extension du lotissement "En
Boutasse" sur la commune de Poligny (39)



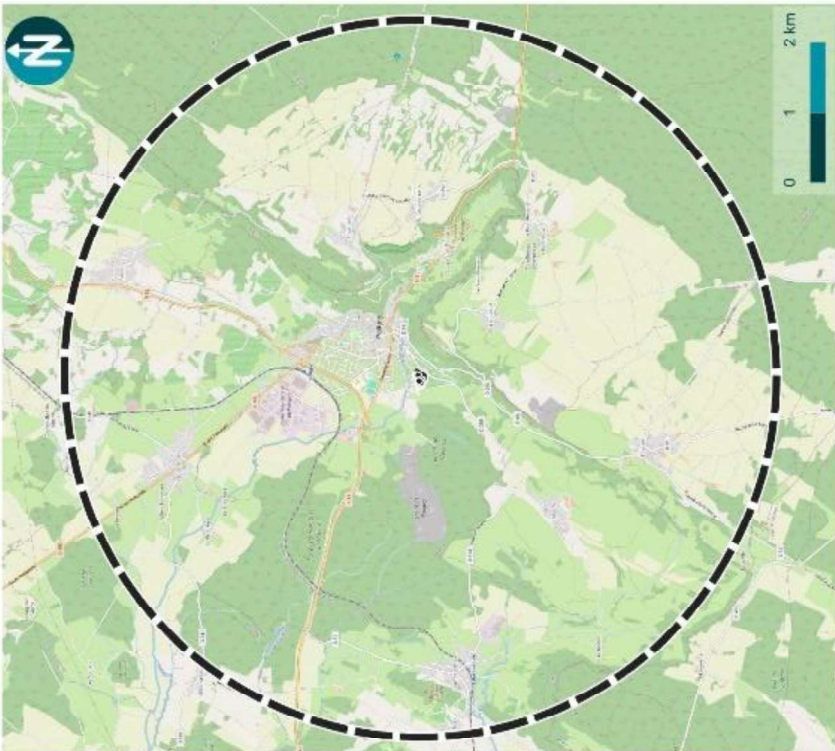
Zone d'implantation Potentielle
(ZIP) du projet



Aire d'étude éloignée (5km)



Limites départementales



Carte 2 : Localisation du projet
d'extension du lotissement
« En Boutasse ».



2 État initial de l'environnement

2.1 Contexte écologique du projet

2.1.1 Zonage du patrimoine naturel

Le bilan suivant a été établi sur le site du projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Tableau 4 : Zonages du patrimoine naturels présents sur l'aire d'étude éloignée

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN
Zonages réglementaires				
ZSC	FR4301351	Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités)	A 1,8 km à l'Est	Accès à la fiche complète en ligne
APPB	FR3800859	Corniches Calcaires du département du Jura	1,7 km à l'Est	Accès à la fiche complète en ligne
RNR	FR9300151	Grottes de la Côte de la Baume	1,7 km à l'Est	Accès à la fiche complète en ligne
APPB	FR3800742	Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée (39)	2,4 km au Sud-Ouest	Accès à la fiche complète en ligne
Zonages d'inventaires				
ZNIEFF1	430002181	Reculée de Vaux sur Poligny	0,3 km à l'Est	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	430020281	Sources de la Brenne	2,5 km au Sud-Ouest	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF2	430020536	Forêt des Moidons et d'Arbois	3,8 km à l'Est	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	430020275	Le Bief Salé	4,2 km au Nord	Accès à la fiche complète en ligne
ZNIEFF1	430020257	Ruisseaux de l'échenaud et des grands prés	4,8 km au Nord-Est	Accès à la fiche complète en ligne

La ZIP du projet n'est concernée par aucun zonage du patrimoine naturel. En revanche, un site Natura 2000 et plus précisément la **ZSC Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté** est présente sur l'aire d'étude éloignée, à environ **1,8 km à l'est de la ZIP**. L'ensemble des espèces ayant participé à la désignation de ce site Natura 2000 sont des espèces de chiroptères. Au vu des espèces concernées et des habitats présents sur la ZIP du projet, une évaluation des incidences simplifiée au titre de Natura 2000 sera donc à prévoir pour le site concerné et est incluse dans la présente note. En effet, il devra être démontré que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation de ces sites Natura 2000 et plus largement au réseau Natura 2000.

Concernant les zonages d'inventaires, plusieurs ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 5 km et doivent donc être prises en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur la ZIP, il n'y a cependant aucune implication réglementaire. Ces inventaires indiquent les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.

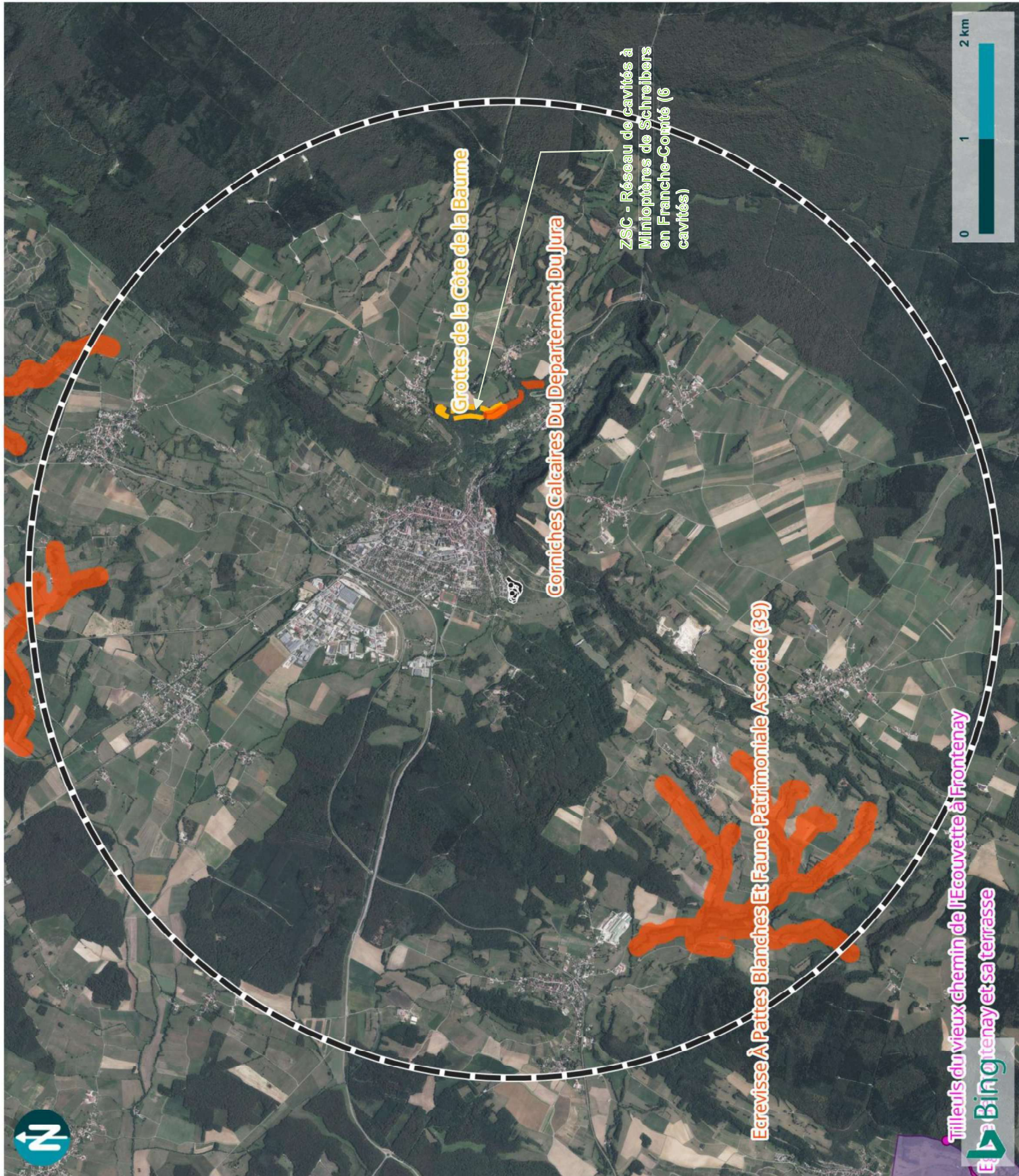
Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont quant à eux pris par un préfet de département et ont pour but de protéger des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Aucun ne se situe sur le périmètre du projet, en revanche deux sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit des APPB Corniches Calcaires du département du Jura et de l'APPB Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée (39).

Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

-  Zone d'implantation Potentielle du projet (ZIP)
-  Aire d'étude élargie (5km)
-  ZSC - NATURA 2000
-  Directive Habitats
-  Arrêtés de protection du biotope
-  Réserves naturelles régionales
-  Sites naturels classés en région Bourgogne-Franche-Comté
-  Sites naturels inscrits en région Bourgogne-Franche-Comté

Carte 3 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel



Zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Projet d'extension du lotissement "En
Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

-  Zone d'implantation Potentielle
du projet (ZIP)
-  Aire d'étude éloignée (5km)
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

Carte 4 : Zonages d'inventaires du
patrimoine naturel



2.1.2 Continuités écologiques

D'après le SRCE de Franche-Comté, des réservoirs et des corridors sont présents au niveau de l'aire d'étude éloignée. L'échelle d'analyse du SRCE est réalisée au 1/100 000, qui est le niveau de précision d'un SRCE (cf. carte suivante).

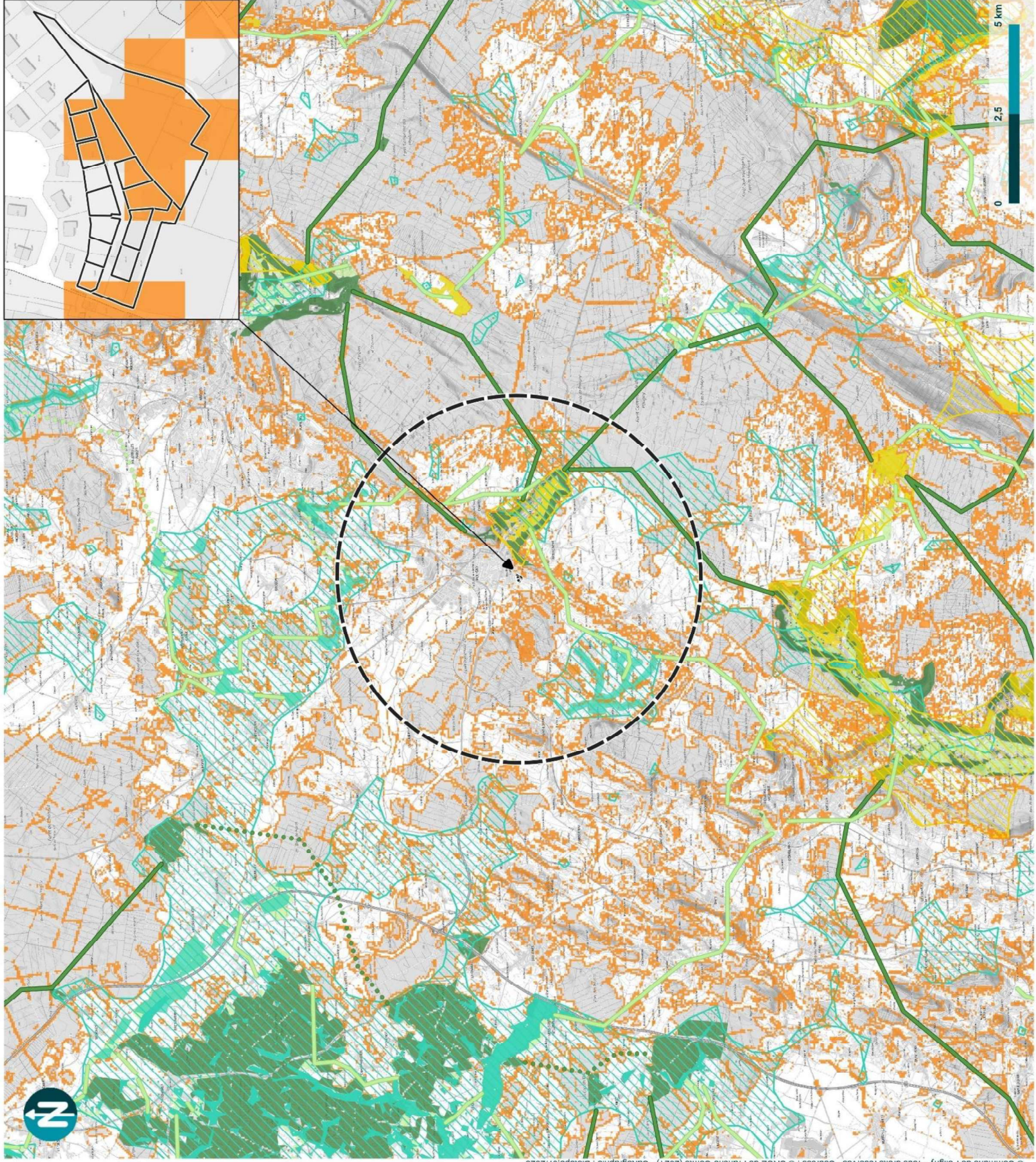
Les éléments du SRCE identifiés dans l'AEE sont les suivants :

Des réservoirs de la sous-trame :

- Des milieux aquatiques sont identifiés au sud-ouest, à l'est et au nord de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux humides sont présents au sud-ouest et au nord de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux xériques ouverts sont identifiés à l'est de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux herbacés permanents sont identifiés au sud-ouest, à l'est et au nord de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux forestiers sont identifiés au sud-ouest, à l'est et au nord de l'aire d'étude éloignée.

Des corridors de la sous-trame :

- Des milieux aquatiques sont présents notamment sur la moitié ouest de l'aire d'étude éloignée. Quelques-uns sont également présents à l'est de la ZIP. A noter que plusieurs obstacles sont présents au niveau de ces corridors aquatiques ;
- Des milieux humides sont présents en divers endroits de l'aire d'étude éloignée, notamment au sud-ouest, sud-est, est et nord de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux xériques ouverts à l'est de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux agricoles en mosaïque paysagère sont présents sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. Une portion traverse également l'aire d'étude rapprochée en son centre ;
- Des milieux forestiers sont présents à l'est de l'aire d'étude éloignée ;
- Des milieux herbacés permanents sont présents à l'est et au sud de l'aire d'étude éloignée.

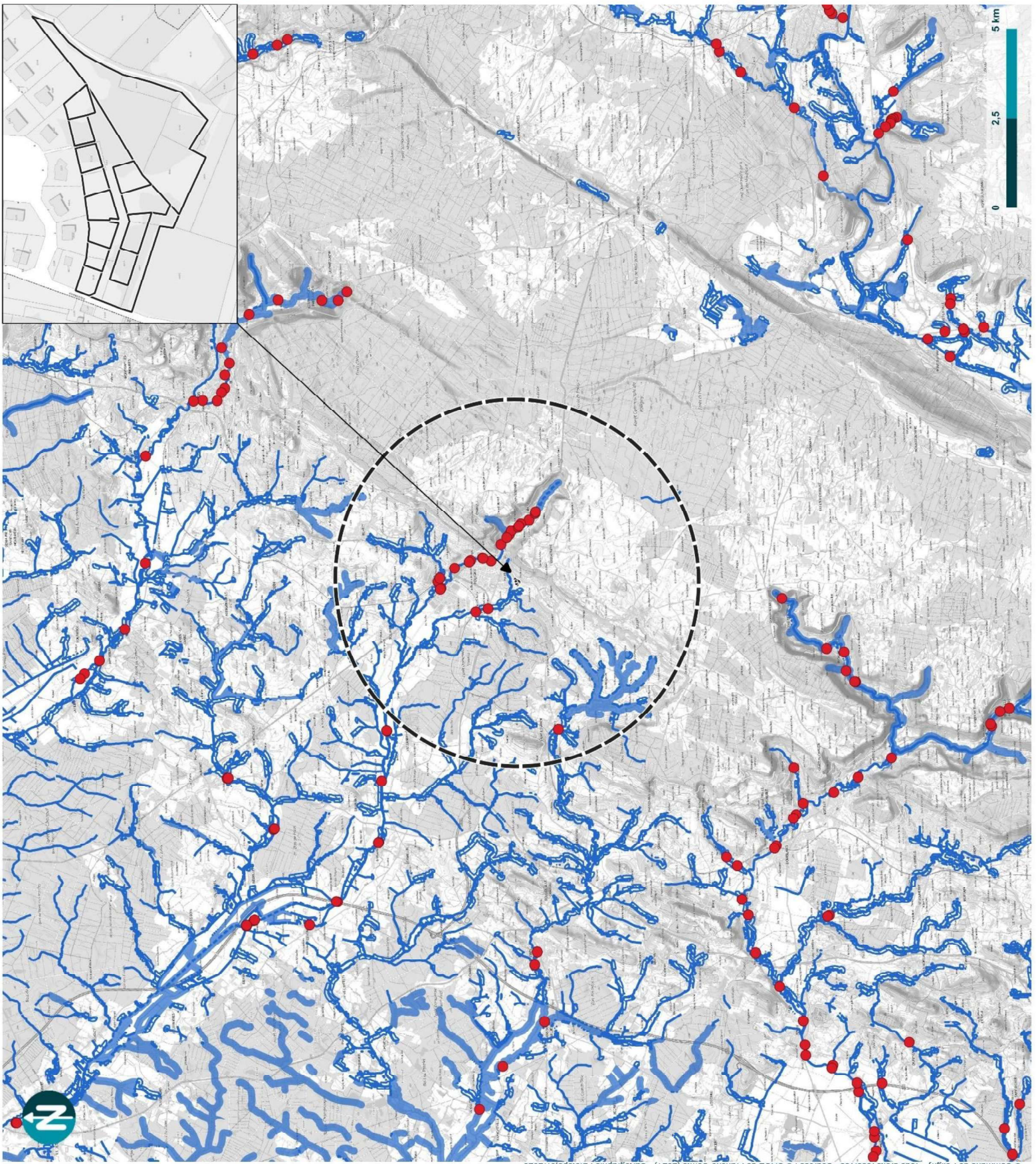


Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée
Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)
- Réservoirs**
 - Milieux humides
 - Milieux xériques ouverts
 - Milieux herbacés permanents
 - Milieux forestiers
 - Milieux souterrains
- Corridors**
 - Milieux humides
 - Milieux xériques ouverts
 - Milieux herbacés permanents
 - Milieux herbacés permanents à remettre en bon état
 - Milieux forestiers
 - Milieux forestiers à remettre en bon état
 - Milieux agricoles en mosaïque paysagère

Carte 5 : TVB et fonctionnalités écologiques (hors milieux aquatiques) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée





**Trame verte et bleue et
fonctionnalités écologiques à
l'échelle de l'aire d'étude éloignée**
Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur
la commune de Poligny (39)

- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)

Réservoirs

- Milieux aquatiques linéaires
- Milieux aquatiques

Corridors

- Milieux aquatiques superficiels

Obstacles

- Obstacles de cours d'eau

**Carte 6 : Sous-trame des milieux
aquatiques et fonctionnalités écologiques
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**



2.1.3 Synthèse du contexte écologique du projet

Il n'existe aucun zonage d'inventaire et de protection concernant l'aire d'étude rapprochée elle-même. Cependant, plusieurs ZNIEFF, APPB, un site Natura 2000, ainsi qu'une réserve Naturelle régionale sont présents dans un rayon de 5 km autour du site « En Boutasse ».

Concernant le SRCE, plusieurs éléments de la trame verte et bleue sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée, mais la majorité n'intersecte pas la ZIP. Les milieux qui ressortent le plus sont les corridors de type agricole en mosaïque paysagère, un peu plus denses par endroit, notamment à l'est et vers le centre-ouest. D'après la cartographie, ce type de corridor correspond majoritairement aux lisières des boisements et haies, mais également à quelques *patches* de boisements, créant ainsi un réseau bocager relativement important.

Au niveau de la ZIP, seuls des *patches* de corridors de la sous-trame des milieux agricoles sont présents ponctuellement sur celle-ci. Ces *patches* correspondent globalement au petit boisement présent dans la partie est de l'aire d'étude rapprochée et à une portion des arbres situés à l'ouest, participant ainsi, dans une certaine mesure, à la continuité écologique locale.

2.2 Habitats naturels, flore et zones humides

2.2.1 Habitats naturels

Pour rappel, cette étude est basée sur la délimitation des habitats naturels réalisée en 2021-2022 par Monsieur Pascal COLLIN, Chargé de mission environnement de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS).

2.2.1.1 Méthodologie et cartographie

La méthodologie employée est conforme au cahier des charges établi par le conservatoire botanique national de Franche-Comté (Guyonneau, 2008).

La description des habitats inclus dans la zone concernée s'appuie essentiellement sur l'analyse des groupements végétaux, rassemblés au sein d'unités écologiques correspondant aux grands types de milieux présents.

La cartographie de la végétation est basée sur deux campagnes de terrain réalisées en 2021 et 2022, pendant laquelle :

- Des relevés floristiques sont réalisés et géoréférencés ;
- Les unités de végétation sont délimitées sur un fond cartographique à l'échelle 1/5000, en s'appuyant sur l'analyse d'une orthophotographie¹.

Les relevés floristiques sont effectués selon la méthode phytosociologique classique, dite sigmatiste. Seules les espèces vasculaires seront relevées.

Le traitement et l'analyse des données (espèces et coefficients d'abondance-dominance) permettent d'établir une correspondance entre un relevé et un type de groupement végétal, reconnu au sein de la synsystème phytosociologique prise en référence, ici le référentiel édité par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté (Ferrez, 2009), qui se base sur la nomenclature retenue au niveau français par Bardat & al. (2004). Pour les noms des espèces, la nomenclature utilisée est celle du référentiel floristique BDNFF (Kerguelen, 1993 modifié Bock, 2002)².

Les fichiers sont transmis sous format Mapinfo. Le système de projection géographique utilisé est le système Lambert 93 et le système d'unité de cartographie est le mètre.

2.2.1.2 Description des habitats et de leurs végétations, présents dans la ZIP

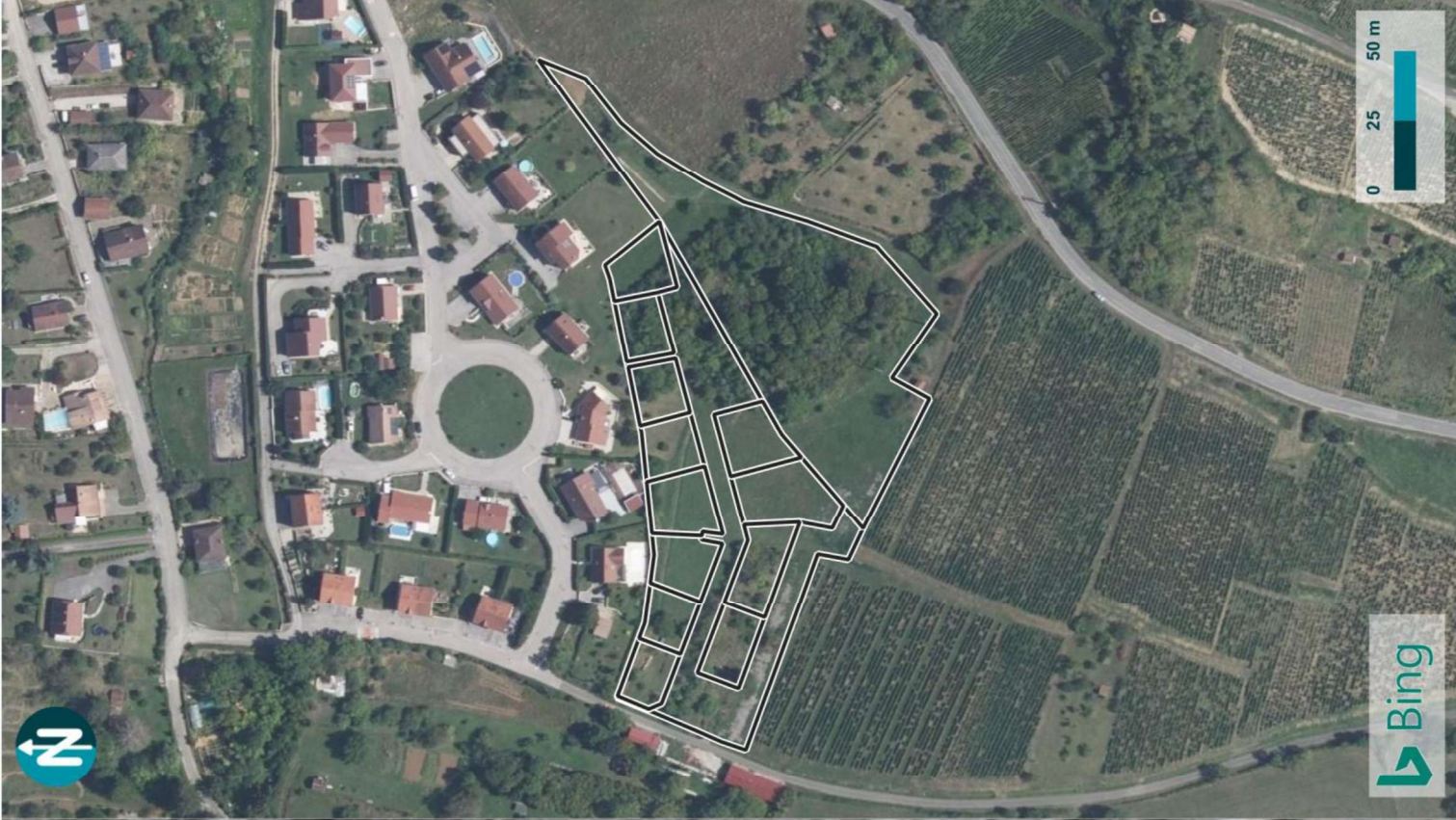
Les milieux concernés par ces inventaires correspondent à des espaces agricoles (prairies, vergers, vignes, jardins, etc.) laissés à l'abandon en faveur de l'urbanisme. Ils sont plus ou moins fragmentés et connaissent une dynamique de déprise agricole. Les inventaires dans ces milieux présentent quelques particularités, en effet la dynamique de déprise des parcelles agricoles délaissées rend plus complexe la reconnaissance fine de l'habitat.

Le site est donc essentiellement constitué de friches (jardin à l'abandon, ancienne prairies) et de haies. Depuis peu, une petite partie du site est traitée en prairie de fauche.

Ci-dessous, les images présentent l'évolution du secteur depuis les années cinquante. A cette époque le secteur n'était pas urbanisé, mais à vocation agricole, avec des vergers, cultures et prairies. L'image actuelle (2021) montre l'urbanisation au nord, l'abandon et l'enfrichement des parcelles riveraines du « front » d'urbanisation », l'intensification des pratiques agricoles avec l'agrandissement des parcelles (vignes ici) au sud.

¹ Fond BD Ortho IGN 2006.

² Conformément au cahier des charges proposé par le Conservatoire botanique de Franche-Comté pour la cartographie et l'inventaire des habitats naturels et semi-naturels (Guyonneau, 2008).



☐ Zone d'implantation Potentielle
du projet (ZIP)

Images aériennes des années 50-65 à aujourd'hui

Projet d'extension du lotissement "En
Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

Carte 7 : Photographies aériennes du site
des années 50-65 à aujourd'hui

- **Terrains en friche et terrains vagues**

EUNIS : I.5 - Code Corine Biotope : 87 – Code directive habitat : non – Habitat déterminant ZNIEFF : non ; Relevé PC1

Les terrains en friches correspondent à des jardins, vignes, vergers etc. où les pratiques humaines ont été au moins temporairement arrêtées. Il s'ensuit une reprise de la dynamique de la flore, qui aboutira (au stade ultime de la végétation sous nos climats) à une forêt de hêtre et de chênes (au bout de plusieurs siècles, etc.).

L'habitat en tant que tel n'est pas reconnu par la directive éponyme. Les friches sont de jeunes écosystèmes dont les fonctions écologiques et la biodiversité sont généralement sous-estimées. Cependant, selon leur taille et leur localisation géographique, les friches sont susceptibles d'abriter une faune et une flore diversifiées et uniques, qui comportent parfois des espèces protégées (Tulipe des bois ici), et de remplir d'importantes fonctions écologiques (stockage du carbone, contribution à la trame verte et bleue, aménités environnementales, etc.).

- **Fourrés médio-européens sur sol fertile**

EUNIS : F3.11211 - CB : 31.81 - DHFF : non - Habitat déterminant ZNIEFF : non ; Relevé PC3

Une haie et un bosquet mésophile colonisent le bord des vignes en périphérie sud du site. Ce groupement encore très répandu en Franche-Comté se distingue ici par la présence, en petit nombre, de plusieurs espèces des jardins et vergers comme le pommier ; le prunier, le noyer, l'asperge ou le narcisse.

La Tulipe des bois (*Tulipa sylvestris* L.) est présente, entre autres, au sein de cet habitat.

- **Prairies de fauche des plaines médio-européennes**

EUNIS : E2.221 - CB : 38.22 - DHFF : 6510-6 - Habitat déterminant ZNIEFF : oui ; Relevé PC3

Une partie du site est traitée en prairie de fauche depuis quelques années. Sa composition est majoritairement constituée d'espèces des prairies de fauche mésophiles (prairies à avoine élevée et colchique), mais également des pelouses sèches (prairies à brome dressé) et des prairies pâturées à raygrass. Cet assemblage traduit l'histoire et la géologie de ce site. L'association serait à rapprocher des prairies mésophiles à mésoxérophiles des régions calcaires (*Galio veri* - *Trifolietum repentis* Sougnez 1957).

Il s'agit d'un habitat riche en espèces, notamment pour les papillons en raison du nombre important de plantes à nectar. L'habitat est devenu rare en raison de l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation et fauche précoce).

Le tableau suivant présente les relevés phytosociologiques réalisés lors des expertises terrains.

Quatre autres habitats sont également présents : **Petits bois, bosquets ; Jardins ; Vergers septentrionaux ; Villages.**

Tableau 5 : Tableau des relevés phytosociologiques, Poligny, En Boutasse 15 juillet 2022

ID tableau	PC1	PC3	PC4
Intitulé court	Poligny PC 1	Poligny PC 3	Poligny PC 4
Nombre de taxons	30	37	27
Surf. arb (m2)	0	0	50
Surf. h (m2)	500	500	50
% recouvrement arb	0	0	90
% recouvrement h	95	100	0
Haut. moy. arb (m)	0	0	4
Haut. moy. h (m)	0,4	0,5	0
<i>Rhamno catharticae-Prunetea spinosae</i>			
			3
<i>Cornus sanguinea</i>			
<i>Prunus spinosa</i>			2
<i>Corylus avellana</i>			1
<i>Rosa canina</i>			1
<i>Clematis vitalba</i>			+
<i>Crataegus monogyna</i>			+
<i>Salix caprea</i>			+
<i>Viburnum lantana</i>			+
<i>Carpino betuli-Fagetea sylvaticae</i>			
			+
<i>Prunus avium</i>			
<i>Epilobietea angustifolii</i>			
			1
<i>Rubus fruticosus</i> groupe			

ID tableau	PC1	PC3	PC4
<i>Geranio robertiani-Fraxinetea excelsioris</i>			1
<i>Acer campestre</i>			
Non classé			+
<i>Juglans regia</i>			+
<i>Malus domestica</i>			+
<i>Prunus domestica</i>			
<i>Arrhenatheretea elatioris</i>			
<i>Achillea millefolium</i>		1	
<i>Agrostis capillaris</i>	1		
<i>Arrhenatherum elatius</i>		2	
<i>Centaurea jacea</i>		1	
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i>		+	
<i>Dactylis glomerata</i>	2		
<i>Festuca rubra</i>		1	
<i>Heracleum sphondylium</i>		1	
<i>Hypochaeris radicata</i>	+	+	
<i>Jacobaea vulgaris</i>		+	
<i>Knautia arvensis</i>	1	+	
<i>Lathyrus pratensis</i>		1	
<i>Lolium perenne</i>		1	
<i>Medicago lupulina</i>	+	2	
<i>Narcissus poeticus</i>			+
<i>Phleum pratense</i>		2	
<i>Plantago lanceolata</i>	1	2	
<i>Poa trivialis</i>	+		
<i>Prunella vulgaris</i>	+	1	
<i>Ranunculus acris</i>	1		
<i>Taraxacum officinale</i>		1	
<i>Trifolium pratense</i>	1	2	
<i>Trifolium repens</i>		1	

ID tableau	PC1	PC3	PC4
<i>Trisetum flavescens</i>		2	
<i>Veronica chamaedrys</i>		+	
<i>Vicia sepium</i>	1		
<i>Festuco valesiaca</i> - <i>Brometea erecti</i>			
<i>Allium sphaerocephalon</i>	+		
<i>Brachypodium rupestre</i>	1	+	2
<i>Briza media</i> subsp. <i>media</i>	+		
<i>Lotus corniculatus</i>		2	
<i>Plantago media</i>	+		
<i>Poterium sanguisorba</i>	2	3	
<i>Agrostietea stoloniferae</i>			
<i>Epilobium parviflorum</i>	+	+	
<i>Potentilla reptans</i>	+	+	
<i>Rumex crispus</i> var. <i>crispus</i>			+
<i>Trifolium fragiferum</i>		1	
<i>Trifolio medii</i> - <i>Geranietea sanguinei</i>			
<i>Agrimonia eupatoria</i>		+	
<i>Campanula rapunculus</i>		+	
<i>Fragaria vesca</i>	+		
<i>Galium album</i>	+	1	
<i>Lathyrus sylvestris</i>			1
<i>Origanum vulgare</i>		+	
<i>Vicia cracca</i>		+	
<i>Artemisietea vulgaris</i>			
<i>Arctium lappa</i>			+
<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>			+
<i>Daucus carota</i>	2	1	
<i>Erigeron annuus</i>	1	+	
<i>Hypericum perforatum</i>		+	
<i>Tulipa sylvestris</i>	1	+	+
<i>Picris hieracioides</i>	+		
<i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i>			
<i>Urtica dioica</i>	+		1
<i>Sambucus ebulus</i>			1
<i>Glechoma hederacea</i>	+		
<i>Agropyretea pungentis</i>			
<i>Equisetum arvense</i>	+		
<i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>			
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i>	+		
<i>Convolvulus sepium</i>		+	
<i>Stellarietea mediae</i>			
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i>			+
<i>Lysimachia arvensis</i>		+	
non classé			
<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i>			+
<i>Iris germanica</i>	+		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>pseudonarcissus</i>			+
<i>Geranium robertianum</i>	+		
<i>Lactuca serriola</i>			+

2.2.1.3 Evaluation patrimoniale des habitats

Le tableau suivant présente les différents types d'habitats identifiés sur la zone du projet, leur superficie.

Tableau 6 : Habitats présents (expertise de P. COLLIN, 2022)

Habitats	Corine Biotope	Eunis	ZNIEF	Zones humides	DHFF	Surface
Prairies de fauche des plaines médio-européennes : <i>Galio veri</i> – <i>Trifolietum repentis</i> Sougnez 1957	38.22	E2.221	Oui	Non	6510-6	0,3654
Jardins	85.3	I2.2	Non	Non	-	0,0497
Fourrés médio-européens sur sol fertile : <i>Ligustro vulgaris</i> – <i>Prunetum spinosae</i> Tüxen 1952	31.811	F3.11211	Non	Non	-	0,0894
Petits bois, bosquets	84.3	G5.2	Non	Non	-	0,7173
Terrains en friche et terrains vagues	87	I1.5	Non	Non	-	0,1754
Vergers septentrionaux	83.151	G1D4	Non	Non	-	0,0342
Village	86.2	J1.2	Non	Non	-	0,0037
					Total	1,4351

Le tableau suivant présente les enjeux associés à chaque habitat.

Tableau 7 : Présentation des enjeux associés à chaque typologie d'habitat

Habitats	Enjeu spécifique
Prairies de fauche des plaines médio-européennes : <i>Galio veri</i> – <i>Trifolietum repentis</i> Sougnez 1957	Moyen
Jardins	Négligeable
Fourrés médio-européens sur sol fertile : <i>Ligustro vulgaris</i> – <i>Prunetum spinosae</i> Tüxen 1952	Faible
Petits bois, bosquets	Faible
Terrains en friche et terrains vagues	Faible
Vergers septentrionaux	Faible
Village	Nul

Le seul habitat présentant un intérêt est celui reconnu par la directive habitat, faune flore ; c'est-à-dire une prairie mésoxérophile, neutrocalcicole, présente dans les régions calcaires (*Galio veri* – *Trifolietum repentis* Sougnez 1957). **C'est un habitat d'intérêt communautaire. Son état sur le site peut être qualifié de moyen, en raison de sa typicité.**

Habitats naturels

Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

 Zone d'implantation Potentielle du projet (ZIP)

Habitats naturels

 Prairies de fauche des plaines médio-européennes : Galio veri – Trifolietum repentis (38.22/2.221)

 Jardin (85.3.12.2)

 Fourrés médio-européens sur sol fertile : Ligustro vulgaris – Prunetum spinosae (31.811/F3.11211)

 Petits bois bosquets (84.3/G5.2)

 Terrains en friche et terrains vagues (87/I1.5)

 Vergers septentrionaux (83.151/G1D4)

 Village (86.2/J1.2)

Carte 8 : Cartographie des habitats naturels du site « En Boutasse », Poligny. Prospection 2021, 2022.



biotope



2.2.2 Flore

2.2.2.1 Méthodologie

Un inventaire botanique systématique a été dressé pour les plantes vasculaires. Il comporte deux passages : un en mai-juin et un en septembre-octobre pour les espèces tardives.

Les éventuels foyers de plantes invasives ont été inventoriés, de façon à pouvoir prendre des précautions permettant d'éviter leur dissémination lors de travaux.

2.2.2.2 Inventaire

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de recenser au total 78 taxons. D'après la liste rouge de la flore vasculaire menacée ou rare de Franche-Comté (Ferrez, 2005), il convient de signaler la présence de la **Tulipe des bois** (*Tulipa sylvestris* L.), espèce protégée en France, sur l'ensemble du site. La station devrait être impactée par les travaux, il conviendra ainsi d'en tenir compte dans la séquence éviter réduire et compenser.

2.2.2.3 Espèces protégées

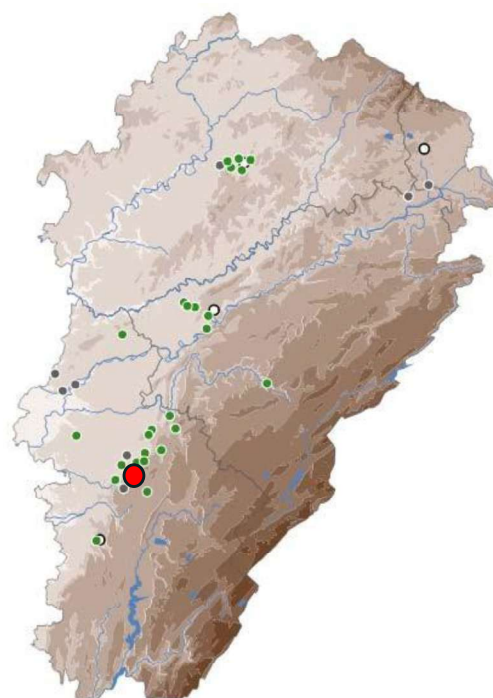
Comme mentionné précédemment, une espèce protégée a été recensée lors des inventaires ; il s'agit d'une espèce emblématique sur le secteur de Poligny, la **Tulipe des bois** (*Tulipa sylvestris* L., 1753).

En Franche-Comté, l'espèce est rare et quasi-menacée sur la liste rouge régionale (NT pour Near Threatened ; cotation UICN).

L'espèce bénéficie également d'un statut de protection à l'échelle nationale.

Sa répartition en Franche-Comté se limite essentiellement à la zone du vignoble (voir carte ci-contre).

La responsabilité de la commune de Poligny dans la conservation de la Tulipe des bois est forte, puisque cette commune est le bastion de l'espèce en Franche-Comté, avec plusieurs dizaines de milliers de pieds sur son territoire, essentiellement autour de la ville, dans les secteurs de vigne. Sa répartition sur le site est importante puisque quasiment tout l'espace est occupé par l'espèce.



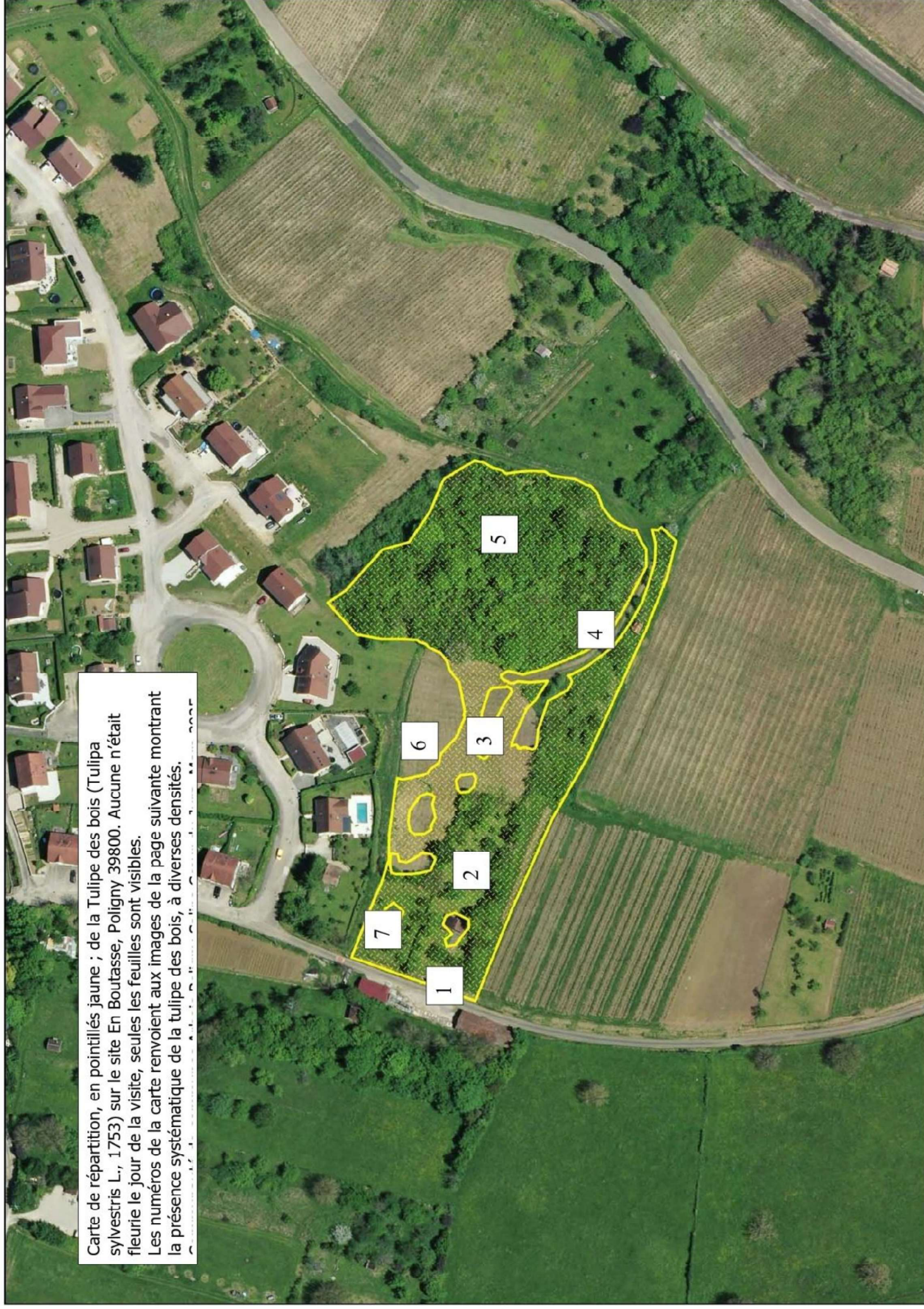
● Données ≥ 2002 ● Données < 2002 ○ Préfectures

Source Taxa 2022 base de données flore et invertébrés commune à la SBFC, au CBNFC-ORI et à l'OPIE FC. ©IGN-BDTopo2012, ©METI and NASA-ASTER GDEM, ©EuroGeoGraphics-EuroGlobalMap Opendata, INPN-SPN

Légende :

● Localisation du projet

Carte de répartition, en pointillés jaunes ; de la Tulipe des bois (*Tulipa sylvestris* L., 1753) sur le site En Boutasse, Poligny 39800. Aucune n'était fleurie le jour de la visite, seules les feuilles sont visibles. Les numéros de la carte renvoient aux images de la page suivante montrant la présence systématique de la tulipe des bois, à diverses densités.



Carte 9 : Carte de la répartition de la Tulipe des Bois sur « En Boutasse » (P. COLLIN, 2024). Les numéros permettent de faire la correspondance avec les photos présentées en page suivante.

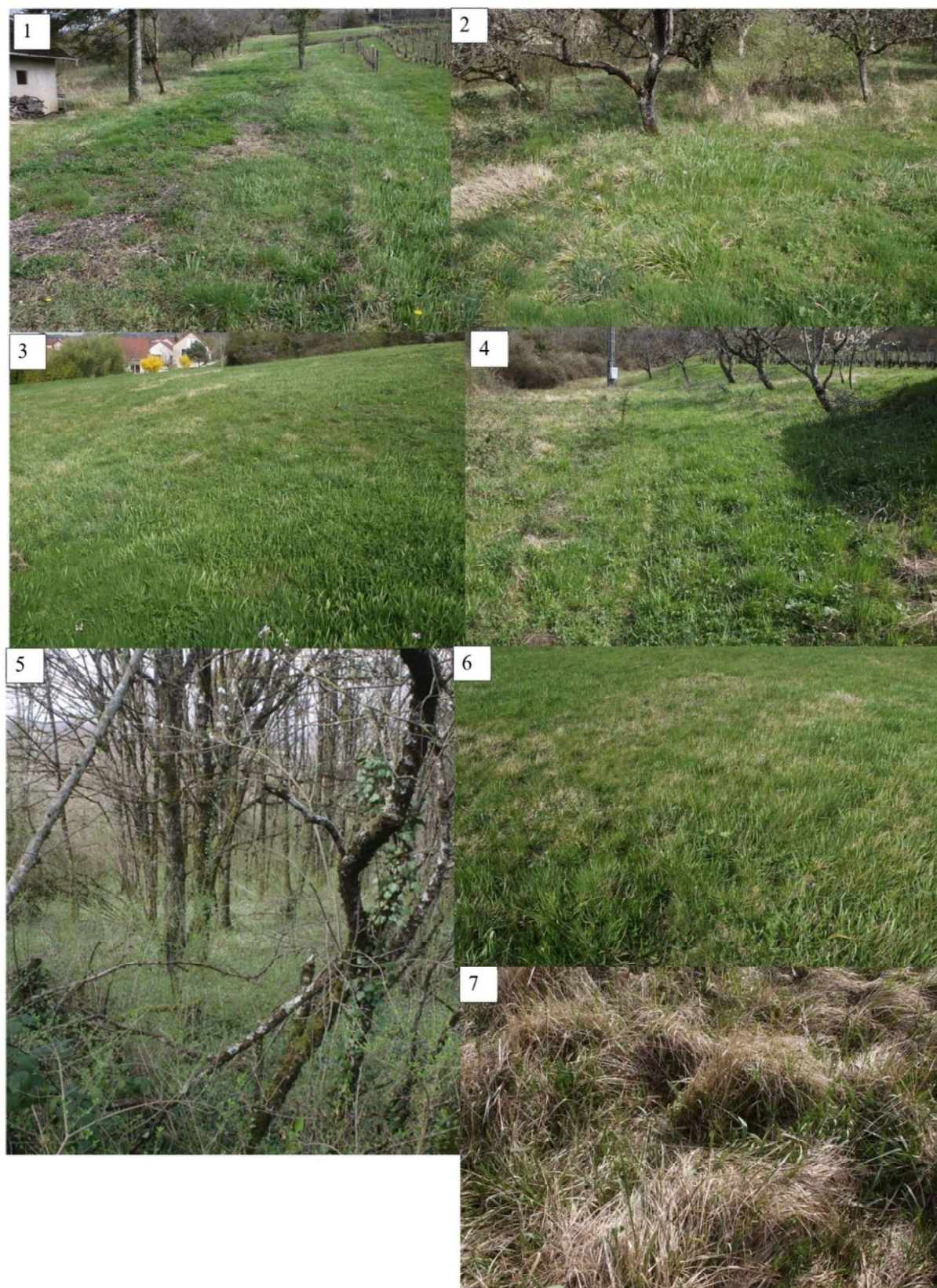


Figure 2 : Photos prises sur site par P. COLLIN de la Tulipe des bois sur le site du projet d'extension « En Boutasse » (P. COLLIN, 2024).

2.2.2.4 Espèces invasives

Une espèce invasive a été recensée lors des inventaires réalisés en 2022 : **la Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus* (L.) Desf., 1804). L'espèce appartient au groupe IV des invasives : taxon potentiellement nuisible pour l'environnement, non colonisateur à l'heure actuelle en Franche-Comté, la dynamique de l'espèce est à surveiller (Ferreux, 2006).

La ville de Poligny est assez fortement concernée par **l'Ambroisie à feuille d'Armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*). L'Ambroisie est une plante fortement allergisante par son pollen. La prévalence dans la population augmente avec la densification de la plante, une fois installée sur le territoire. Depuis la loi santé 2016 et l'arrêté préfectoral du département en 2019, sur préoccupation de santé publique, la prévention de la dissémination et la destruction de la plante sont obligatoires par tous et partout. Les travaux de terrassement sont très favorables à cette espèce rudérale. Si sa présence n'est pas avérée sur le site aujourd'hui, il conviendra de surveiller son apparition éventuelle lors de la réalisation des travaux.

2.2.3 Zones humides

Les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (CE. Art. L211-1).

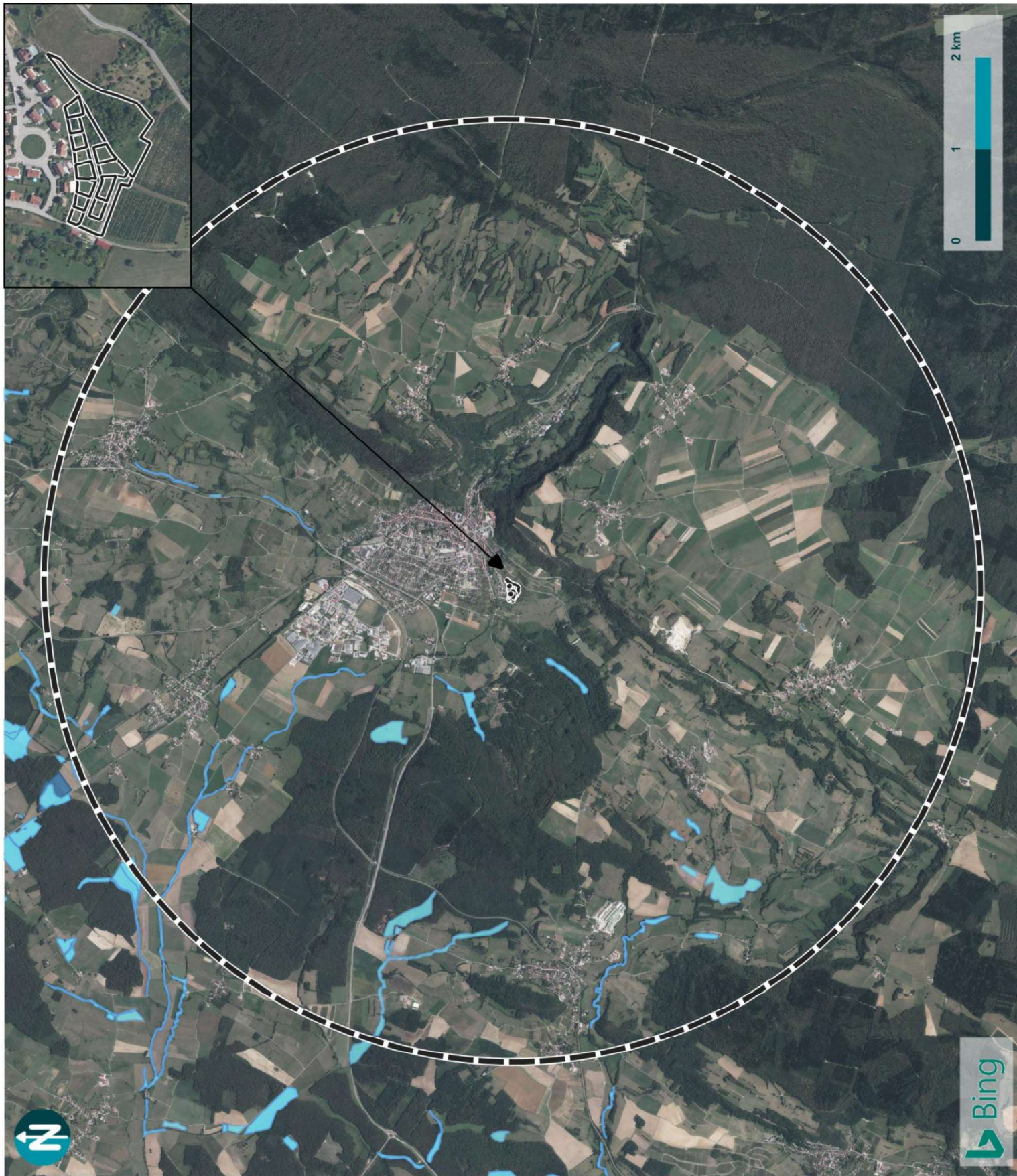
D'après la cartographie des inventaires des milieux humides, plusieurs zones humides sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment dans le quart nord-ouest. Aucune n'a été à ce jour identifiée au sein ou à proximité immédiate de la ZIP. Toutefois, d'après la cartographie des zones humides probables, des zones humides sont potentiellement présentes sur la partie ouest de la ZIP. La probabilité de présence de ces zones humides est évaluée comme faible.

La cartographie des habitats est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est alors établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature Corine Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004). D'après la cartographie des habitats réalisés à la suite du passage terrain, aucune zone humide n'a été identifiée sur le critère végétation. Toutefois, les critères végétation et sol étant à ce jour alternatifs et non cumulatifs, seul des sondages pédologiques permettraient de statuer sur l'absence réelle ou non de zones humides sur le site.

Inventaires des milieux humides

Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

-  Zone d'implantation Potentielle du projet (ZIP)
-  Aire d'étude éloignée (5km)
-  Inventaire départemental des zones humides
-  Inventaire des milieux humides



Carte 10 : Cartographie des inventaires des milieux humides



Zones humides probables seuillées

Projet d'extension du lotissement "En
Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

Zone d'implantation Potentielle
du projet (ZIP)

Aire d'étude éloignée (5km)

Zones humides probables seuillées

Non significatif

Probabilité de présence faible

Probabilité de présence médiane

Probabilité forte

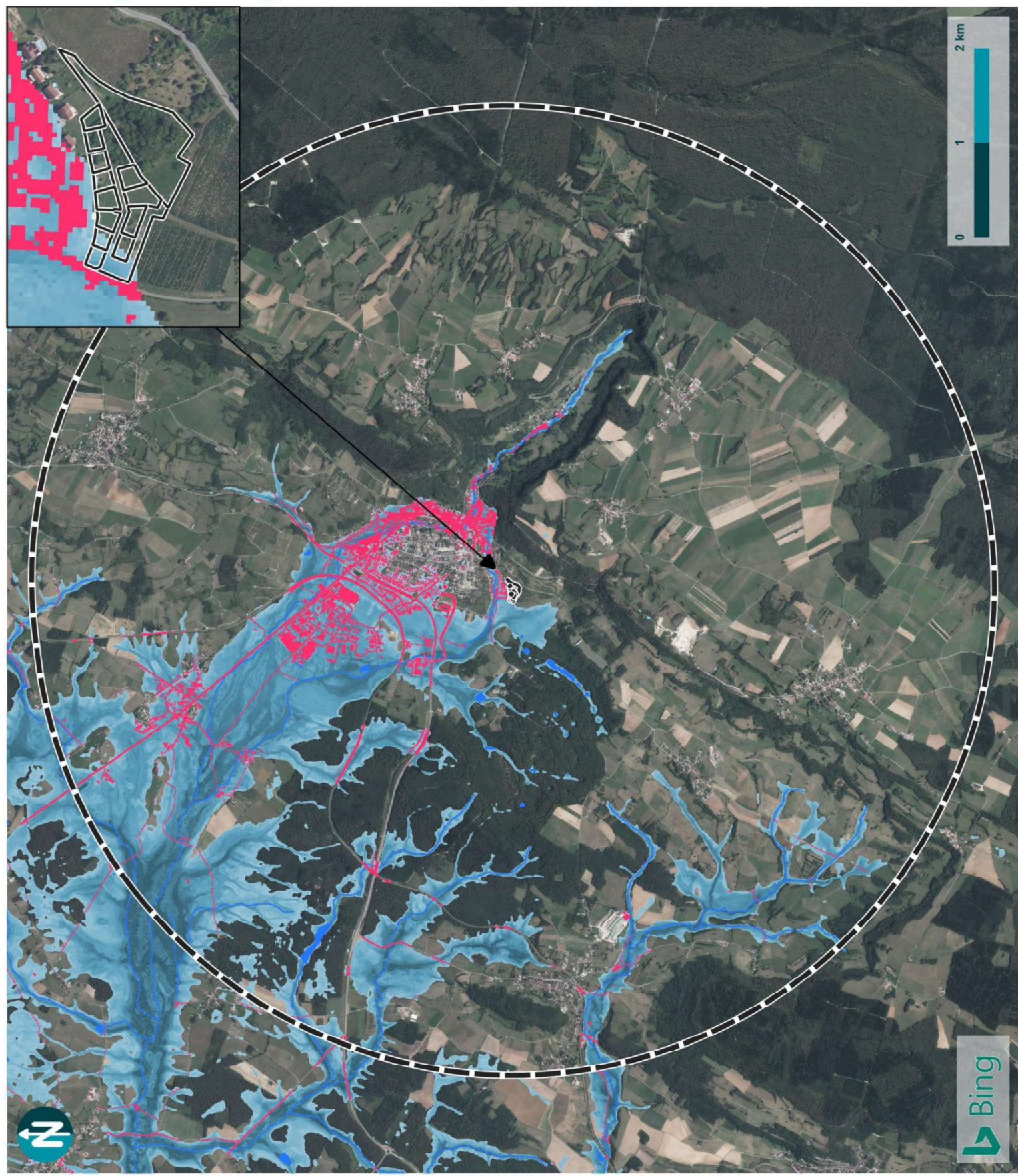
Zone en eau

Zone probablement humide
artificialisée

Carte 11 : Cartographie des zones
humides probables seuillées



biotope



2.2.4 Faune

2.2.4.1 Méthodologies

2.2.4.1.1. Les oiseaux

L'évaluation des enjeux ornithologiques utilise des méthodes adaptées pour donner suite à une première approche du contexte et des potentialités.

Une grande partie du site ne présente pas d'habitats à enjeux particulier pour les oiseaux ; s'agissant de friches périurbaines. Néanmoins, ce genre d'habitat est très intéressant pour la faune dite « commune ».

La méthode d'inventaire choisie est celle de l'indice ponctuel d'abondance (IPA). Elle a été implémentée dans le but de définir précisément le ou les cortèges d'oiseaux communs présents dans les différents habitats, d'en apprécier les abondances et la richesse spécifique (Blondel et al., 1970, 1981 ; I.B.C.C., 1977).

Rappels des points méthodologiques principaux :

- 2 passages en un même point pendant la saison de reproduction (un premier avant début mai et un second passage avant mi-juin) ;
- Les IPA sont réalisés tôt en matinée, entre l'aube et 10h00, plus tôt si l'activité des oiseaux chute, légèrement plus tard si l'activité se poursuit ;
- Les oiseaux sont tous notés sans distinction d'espèce ni de distance d'observation, ni de direction ;
- Un oiseau sans comportement nicheur vu ou un cri sont notés 0,5 point. Un couple, un oiseau au comportement reproducteur (becquée, nid occupé, etc.), un chanteur sont notés 1 point ;
- Le score maximum par point pour une espèce est plafonné à 5 ;
- Le meilleur score sur 2 passages est conservé ;
- Les IPA sont réalisés dans de bonnes conditions météorologiques (ni averse, ni vent fort, ni gel, ni bruit, etc.).

A la vue des milieux prospectés, de la surface et de la connaissance du site et de ses enjeux, aucun autre inventaire spécifique n'a été mené.

2.2.4.1.2. L'entomofaune

L'inventaire et l'évaluation patrimoniale ont été menés pour les espèces de papillons de jour (lépidoptères rhopalocères) et les criquets, grillons et sauterelles (orthoptères). D'autres groupes d'insectes sont abordés de façon plus marginale et en aucun cas systématique.

L'inventaire se base essentiellement sur les données des prospections qui ont été menées en 2021-2022, avec des passages réalisés à la fin du mois d'avril et aux mois de mai, juin et juillet. Il intègre également les observations issues de la base de données de l'OPIE Franche-Comté.

Les espèces sont identifiées à vue et aucune espèce protégée n'a été capturée et conservée à des fins d'identification.

Un rapport a également été réalisé en décembre 2024 par l'Office National des Forêts (ONF), afin d'estimer la valeur des parcelles boisées. Au sein de ce rapport, divers éléments ont été relevés tels que la nature, le stade de développement des peuplements, leurs essences, etc. Ainsi, la majorité des arbres présents correspondent à de jeunes voire très jeunes arbres de fruticée et notamment des pommiers, de faible diamètre (souvent entre 10 et 15cm de diamètre et un noyer de 30cm). Parmi eux, quelques jeunes frênes sont présents et condamnés par la maladie de la chalarose. Un pommier isolé, de faible diamètre, situé au nord-ouest de l'aire d'étude du projet, pourrait quant à lui présenter un intérêt pour la petite faune, car il est attaqué par des champignons et présente de petites cavités.

Les arbres présents ne sont ainsi pas particulièrement favorables au Grand Capricorne ou au Lucane-cerf-volant, qui préfèrent les arbres âgés pour leurs cavités, et plus particulièrement les vieux chênes ou châtaigniers.



Figure 4 : Peuplement arbustif de fruticée (parcelle cadastrale ZE 229)



Figure 3 : Pommier susceptible de constituer un habitat pour la petite faune

2.2.4.1.3. Les autres groupes de faune (hors entomofaune)

Bien que le secteur soit plutôt anthropisé (lotissement, route, parcelles agricoles présents à proximité), la présence d'un bosquet, ainsi que de quelques haies, vergers permettent d'accueillir certaines espèces a minima pour le transit et/ou la chasse.

Ainsi, les haies et bosquets du site peuvent servir aux chiroptères de terrain de chasse et de corridor biologique (haie, bosquet) pour rejoindre d'autres secteurs de chasse. Une étude par radiopistage de la colonie de mise bas de Grand Rhinolophe du trou de la Baune a été réalisée en 2005 dans le cadre du projet de déviation de Poligny par la RN5. Le secteur « En Boutasse » faisait partie des fuseaux étudiés et les résultats montrent que les haies du secteur sont utilisées comme zone de transit pour rejoindre les territoires de chasse présents en plaine (forêt de Vaivre, etc.).

Ces habitats boisés peuvent également servir à d'autres espèces de mammifères, protégées ou non, telles que le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux, etc.

2.2.4.2 Résultats

2.2.4.2.1. Les oiseaux

L'avifaune du site est relativement commune, cependant quelques espèces sont considérées comme vulnérable (VU) à l'échelle régionale, d'après la liste rouge de l'UICN (Cf. Tableau 9).

Il s'agit du Bruant jaune, du Chardonneret élégant et de l'Hirondelle rustique. L'Accenteur mouchet, quasi-menacé (NT) à l'échelle régionale, a également été observé. Enfin, le Verdier d'Europe et le Faucon crécerelle sont respectivement considérés comme vulnérable (VU) et quasi-menacé (NT) à l'échelle nationale.

Au total, l'étude a permis de contacter 25 espèces au moins une fois lors des IPA (Cf. Tableau 8). Le nombre d'oiseaux nicheurs sur le site peut être estimé à un minimum de 10 espèces, toutes communes.

Les espèces plutôt forestières ou de lisières sont au nombre de six (pics, grives, mésanges, etc.).

La plupart des espèces sont attachées aux milieux semi-ouverts (vergers, pâtures avec buissons et arbres) : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), etc. Huit espèces, fréquentant généralement les milieux urbains, seraient probablement absentes s'il n'y avait pas d'habitations à proximité (commune de Poligny) : Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), Rougequeue noir (*Phoenicurus ochrurus*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Pie bavarde (*Pica pica*).

Enfin, quelques espèces telles que le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ou la Corneille noire (*Corvus corone*) sont seulement en transit ou utilisent le site temporairement pour y rechercher de la nourriture (ripisylve et prairies).

Les espèces les plus fréquentes sont traditionnellement les espèces les plus communes en France : Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Merle noir (*Turdus merula*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Mésange charbonnière (*Parus major*).

Tableau 8 : Classement des oiseaux notés en IPA par fréquences d'apparitions croissantes. (n = probablement nicheuse)

F=33%	F=67%	F=100%
(1 IPA)	(2 IPA)	(3 IPA)
Bruant jaune	Accenteur mouchet (n)	Pie bavarde (n)
Moineau domestique (n)	Merle noir (n)	Corneille noire
Grimpereau des jardins	Mésange bleue (n)	Faucon crécerelle
Pigeon ramier (n)	Mésange charbonnière (n)	Hirondelle rustique
Sittelle torchepot (n)	Rougegorge familier	Fauvette à tête noire (n)
Pic vert	Pinson des arbres (n)	Chardonneret élégant (n)
Verdier d'Europe (n)	Pouillot véloce (n)	Troglodyte mignon (n)
	Rougequeue noir (n)	
	Tourterelle turc (n)	

Pour l'évaluation des taxons, l'enjeu spécifique est le résultat du croisement des statuts officiels de menace des espèces – ou listes rouges – définis d'une part à l'échelon national et d'autre part à l'échelle des régions administratives françaises. Le diagramme suivant présente le résultat du croisement des différentes catégories de menace aux échelles nationale et régionale permettant d'aboutir aux différents niveaux d'enjeu spécifique :

Tableau 9 : Méthode d'évaluation et niveaux d'enjeu spécifique « Espèces »

		Liste rouge régionale					Niveaux d'enjeu spécifique
Liste rouge nationale		LC	NT	VU	EN	CR	
	LC						Majeur
	NT						Très fort
	VU						Fort
	EN						Moyen
	CR						Faible

(CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure)

Le tableau suivant présente les différents statuts des espèces d'oiseaux identifiées sur site ainsi que le niveau d'enjeu attribué.

Tableau 10 : Statuts réglementaires et patrimoniaux des espèces d'oiseaux identifiées sur site

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires (Europe/France)	Statuts patrimoniaux (LRE/LRN/LRR)	Enjeux spécifiques
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	- / Art. 3	LC/LC/NT	Moyen
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	- / Art. 3	LC / VU / VU	Très fort
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	- / Art. 3	LC / VU / VU	Très fort
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	- / Art. 3	LC / NT / LC	Moyen
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	- / Art. 3	LC / NT / VU	Fort
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Merle noir <i>Turdus merula</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Pic vert <i>Picus viridis</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires (Europe/France)	Statuts patrimoniaux (LRE/LRN/LRR)	Enjeux spécifiques
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	- / Art. 3	LC / LC / DD	Faible
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	- / -	LC / NAd / LC	Faible
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	- / Art. 3	LC / LC / LC	Faible
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	- / Art. 3	LC / VU / LC	Fort

Au vu des statuts des espèces sur les listes rouges nationales et régionales :

- Deux présentent un enjeu spécifique très fort : le **Bruant jaune** et le **Chardonneret élégant** ;
- Deux un enjeu spécifique fort : l'**Hirondelle rustique** et le **Verdier d'Europe** ;
- Deux un enjeu spécifique moyen : l'**Accenteur mouchet** et le **Faucon crécerelle**.

Parmi elles, trois seraient *a priori* nicheuse sur le site et nécessitent donc une attention particulière. Il s'agit du Chardonneret élégant, du Verdier d'Europe et de l'Accenteur mouchet.

2.2.4.2.2. L'entomofaune

L'intérêt entomologique du site demeure plutôt moyen au vu des résultats recueillis en 2021-2022 et n'appelle pas de commentaires particuliers : tous les taxons sont classés en préoccupation mineure sur les listes rouges disponibles. Aucune des espèces observées ne possède de statut de protection à l'échelle nationale ou européenne.

Néanmoins, les arbres fruitiers du site sont une source intéressante de nourriture pour les pollinisateurs, abeilles et autres insectes.

Tableau 11 : Liste des espèces de l'entomofaune identifiées sur le site du projet

Lépidoptères		Orthoptères	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert échiné
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde		
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil		
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine		
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		

Lépidoptères		Orthoptères	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou		
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable		
<i>Polyommatus bellargus</i>	Belargus		
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis		
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle		
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet		

Le tableau suivant présente les différents statuts des espèces d'insectes identifiées sur site.

Tableau 12 : Statuts réglementaires et patrimoniaux des espèces d'oiseaux identifiées sur site

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires (Europe/France)	Statuts patrimoniaux (LRE/LRN/LRR)	Enjeux spécifiques
Lépidoptères			
Amaryllis <i>Pyronia tithonus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Azuré du trèfle <i>Cupido argiades</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Bel-Argus <i>Polyommatus bellargus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Céphale <i>Coenonympha arcania</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Demi-deuil <i>Melanargia galathea</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Fadet commun <i>Coenonympha pamphilus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Fluoré <i>Colias alfacariensis</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Hespérie du dactyle <i>Thymelicus lineola</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Machaon <i>Papilio machaon</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Myrtil <i>Maniola jurtina</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Piérade de la moutarde <i>Leptidea sinapis</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Piérade du chou <i>Pieris brassicae</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Piérade du navet <i>Pieris napi</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Point de Hongrie <i>Erynnis tages</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Robert le diable <i>Polygonia c-album</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Sylvaine <i>Ochlodes sylvanus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Tristan <i>Aphantopus hyperantus</i>	- / -	LC / LC / LC	Faible
Orthoptères			
Criquet des pâtures <i>Chorthippus parallelus</i>	- / -	LC / - / LC	Faible
Criquet mélodieux <i>Chorthippus biguttulus</i>	- / -	LC / - / LC	Faible
Criquet vert échiné <i>Chorthippus dorsatus</i>	- / -	LC / - / LC	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires (Europe/France)	Statuts patrimoniaux (LRE/LRN/LRR)	Enjeux spécifiques
Decticelle bariolée <i>Metrioptera roeselii</i>	- / -	LC / - / LC	Faible
Grillon champêtre <i>Gryllus campestris</i>	- / -	LC / - / LC	Faible
Phanéroptère commun <i>Phaneroptera falcata</i>	- / --	LC / - / LC	Faible

2.2.4.2.3. Les autres groupes de faune

Concernant les reptiles, et d'après la bibliographie, quelques espèces ont été observées sur la commune de Poligny au cours de ces dix dernières années. Ces espèces sont : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre d'Esculape et l'Orvet fragile. Au vu du secteur, il est possible que certaines d'entre elles fréquentent le site (principalement au niveau des lisières boisées, haies, etc.).

Concernant les amphibiens, plusieurs espèces ont également été observées sur la commune. Il s'agit du Sonneur à ventre jaune, du Crapaud commun, du Triton alpestre, du Triton palmé, du Triton crêté, de la Salamandre tachetée, de la grenouille rousse. Cependant, au vu de la situation du site (proximité immédiate avec un lotissement au nord, présence de route à l'est et ouest), et étant donné qu'aucun point d'eau ne soit présent sur le site ou à proximité immédiate, il est peu probable que ces espèces fréquentent fortement le site. Toutefois, sachant qu'un cours d'eau est présent au nord (à moins de 150m) de l'aire d'étude, on ne peut exclure l'utilisation du boisement comme site d'hivernage.

Enfin, comme évoqué précédemment, les habitats boisés présents sur le site (haies, bosquets) sont susceptibles d'être utilisés par des espèces de mammifères, protégées ou non, telles que le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux, etc. D'après la bibliographie, plusieurs espèces ont été recensées au cours de ces dix dernières années sur la commune de Poligny. Il s'agit entre autres du Chevreuil européen, du Lérot, du Hérisson d'Europe, du Lièvre d'Europe, de la Fouine, de la Martre des pins, du Blaireau européen, du Ragondin, de l'Ecureuil roux, du Sanglier, de la Taupe d'Europe, du Renard roux, etc.

2.3 Conclusion

Le périmètre d'étude ne possède pas de valeur patrimoniale écologique spécifique lié à la présence de zones protégées.

La cartographie et les inventaires menés dans le périmètre du projet n'ont pas mis en évidence d'habitats remarquables. Seule une prairie de fauche peut présenter une certaine valeur si elle est traitée de façon extensive. *Galio veri* – *Trifolietum repentis*

Le reste de la zone d'étude est occupée par des habitats de moindre intérêt. Les inventaires patrimoniaux pour la flore et la faune font toutefois ressortir quelques enjeux :

- * La présence en abondance de la **Tulipe des bois** sur l'ensemble du site ;
- * Le rôle des haies du site en tant que trame verte pour les chiroptères de la **Réserve Naturelle Régionale des Grottes de la Côte Baume** et du **site Natura 2000 Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités)** ;
- * La présence de plusieurs espèces d'oiseaux protégées dont :
 - Deux présentant un enjeu spécifique très fort : le **Bruant jaune** et le **Chardonneret élégant** ;
 - Deux un enjeu spécifique fort : l'**Hirondelle rustique** et le **Verdier d'Europe** ;
 - Deux un enjeu spécifique moyen : l'**Accenteur mouchet** et le **Faucon crécerelle**.

Parmi elles, trois seraient *a priori* nicheuse sur le site et nécessitent donc une attention particulière. Il s'agit du Chardonneret élégant, du Verdier d'Europe et de l'Accenteur mouchet.

3 Effets prévisibles sur l'environnement et prise en compte dans le projet

3.1 Rappel du projet envisagé

Le projet consiste à agrandir l'actuel lotissement présent au sud du centre-bourg de la commune jurassienne de Poligny. Ce lotissement a été construit au début des années 2000 (place Emile Zola et rue de la liberté).

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : ZE 24, 25, 26, 229 et 256. La surface du projet d'aménagement de cet ensemble est d'environ 8 591 m². Au total, 12 logements sont prévus.

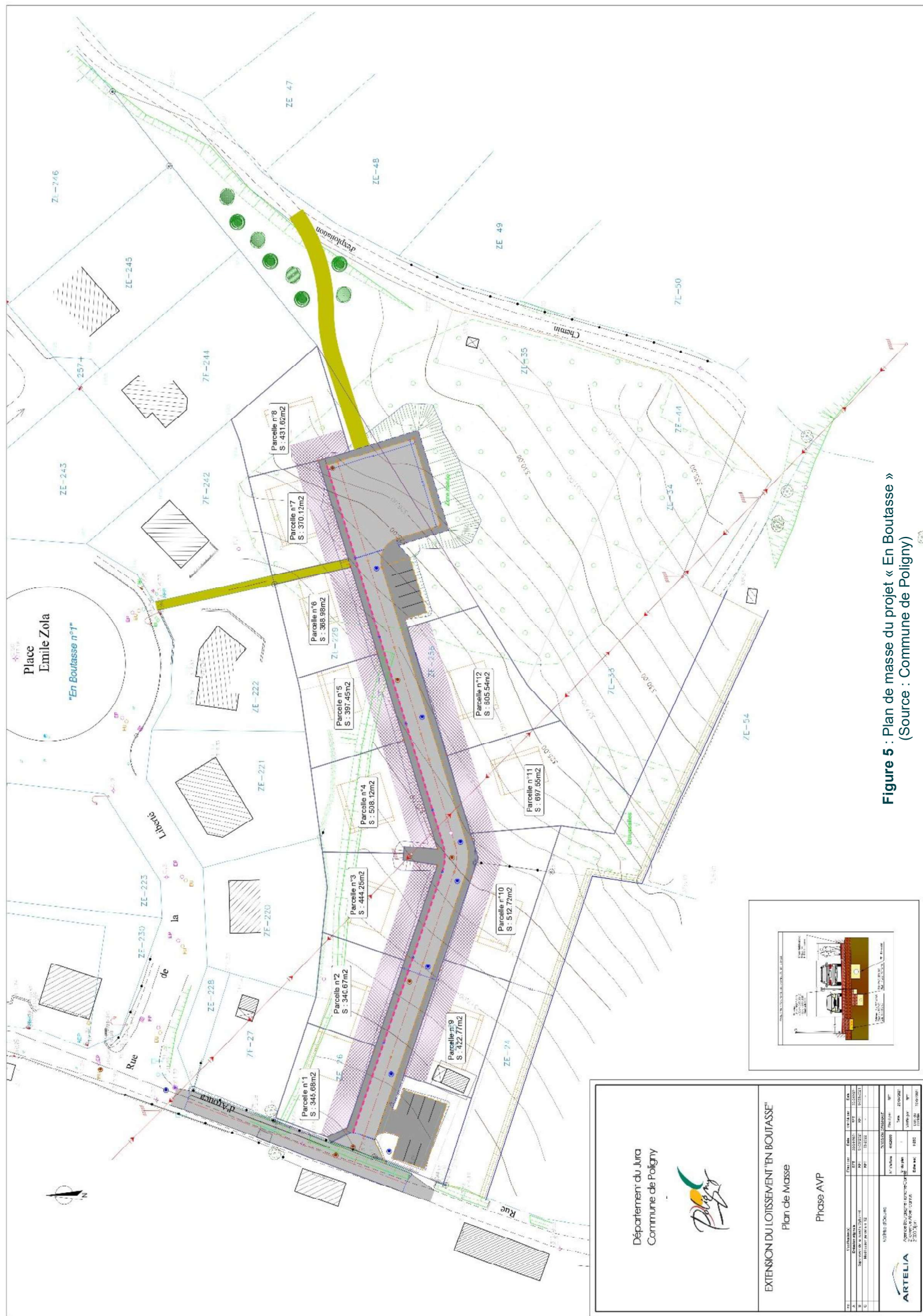
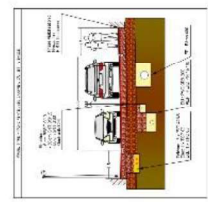


Figure 5 : Plan de masse du projet « En Boutasse »
(Source : Commune de Poligny)



Département du Jura
Commune de Poligny



EXTENSION DU LOUISSEMENT "EN BOUTASSE"
Plan de Masse

Phase AVP

PROJET	DATE	ÉLÉMENTS	REMARQUES
1.1	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.2	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.3	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.4	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.5	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.6	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.7	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.8	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.9	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.10	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.11	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.12	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.13	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.14	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.15	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.16	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.17	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.18	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.19	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse
1.20	2023/01/10	Plan de Masse	Plan de Masse

3.2 Faune et flore

Le projet d'extension de lotissement « En Boutasse » se situe sur un secteur en partie boisé, composé de vergers, de haies et de milieux ouverts (prairie mésoxérophile, neutrocalcicole, terrain en friche, etc.). Ce site présente un intérêt pour la faune et la flore et notamment pour la **Tulipe des bois** (espèce protégée), les oiseaux et les chiroptères en raison de la présence d'habitats favorables à ces derniers.

Plusieurs impacts sont donc pressentis, si aucune mesure n'est mise en place :

- Destruction d'une espèce protégée, la **Tulipe des bois** présente sur l'ensemble du site ;
- **Défrichement d'une partie du boisement** présent à l'est du site, favorable notamment aux oiseaux et aux chiroptères, mais également aux amphibiens et aux reptiles en phase d'estivage/hivernage, ainsi qu'aux mammifères des milieux boisés et semi-ouverts ;
- Destruction de **haies** favorables à l'avifaune, aux micromammifères, aux chiroptères, etc.
- Destruction de **vergers** favorables aux oiseaux et à l'entomofaune.
- **Destruction potentielle et/ou dérangement d'espèces** si les travaux sont réalisés en période de nidification

De ce fait plusieurs mesures devront être mises en place, afin de limiter l'impact sur la biodiversité présente. Ces mesures sont présentées ci-dessous. Un écologue sera missionné, afin de vérifier si ces dernières sont bien respectées.

A noter, qu'en plus des mesures spécifiques mises en place, **un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées (L411-2 du code de l'environnement)** devra être réalisé, en raison de la présence notamment de la Tulipe des bois sur l'ensemble du site.

Mesure d'évitement/conservation de certains éléments de biodiversité

Plusieurs éléments sont à conserver :

- L'habitat correspondant à **la haie et au bosquet**, bien que non reconnu par la directive éponyme, est à **conserver ou remplacer** le cas échéant, dans la mesure où il assure une transition et une protection avec les vignes et les cultures voisines. Il assure également plusieurs fonctions écologiques : stockage du carbone, trame verte, zone de nidification et de nourrissage pour la faune.
 - o Plus spécifiquement, les haies peuvent servir de terrain de chasse et de corridor écologique (haie, bosquet) pour les chiroptères qui cherchent à rejoindre d'autres secteurs de chasse. Comme évoqué précédemment, une étude par radiopistage de la colonie de mise bas de Grand Rhinolophe du trou de la Baume (aujourd'hui Grottes de la Côte de la Baume) a été réalisée en 2005 dans le cadre du projet de déviation de Poligny par la RN5. Le secteur « En Boutasse » faisait partie des fuseaux étudiés et les résultats montrent que les haies du secteur sont utilisées comme zone de transit pour rejoindre les territoires de chasse présents en plaine (forêt de Vaivre, etc.). Ainsi la haie bordant le site au sud devra être conservée ou remplacée le cas échéant.
 - o La haie présente sur le site représente également un intérêt pour l'avifaune, les micromammifères, etc.
- Le **boisement** situé à l'est de la ZIP devra être conservé dans la mesure du possible. En effet, ce dernier présente également un intérêt pour de nombreux groupe de faune notamment pour les oiseaux et les mammifères dont les chiroptères.
- Les **vieux arbres des vergers** devraient être **maintenus en tout ou partie**, ces derniers présentant un intérêt pour l'avifaune du secteur, l'entomofaune.

Mesure d'adaptation du calendrier des travaux

La réalisation de travaux sur le site risque d'engendrer un dérangement pour la faune présente sur et à proximité du site du projet. Ainsi, les travaux mis en place dans le cadre de la construction de ce projet devront s'adapter à la phénologie des espèces. Si la plupart des espèces à enjeux sont présentes majoritairement pendant le printemps et l'été, certaines restent toutefois présentes toute l'année. Ci-dessous le planning présentant les périodes favorables et non favorables aux différentes espèces faunistiques :

Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De
Oiseaux hivernants												
Oiseaux nicheurs												
Amphibiens												
Reptiles												
Insectes												
Mammifères												
Chiroptères												

Légende :

Période plutôt favorable pour les travaux

Période moyennement favorable pour les travaux

Période peu favorable pour les travaux



Les travaux devront être effectués en dehors des périodes favorables, en se basant sur le calendrier précédent. Ainsi, les travaux de défrichage qui seront réalisés devront se faire notamment en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, soit un évitement de défrichage entre mars et août. La période la plus propice pour ces travaux se situe donc entre **septembre et octobre**. Afin de suivre ces mesures, un coordinateur environnemental s'assurera du respect des adaptations de planning.

Mesure de gestion des espèces exotiques envahissantes

L'objectif avec cette mesure de gestion des espèces exotiques est de limiter le risque de dissémination d'espèces invasives au niveau de l'emprise, mais également au-delà de celle-ci.

En effet, une espèce invasive **la Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus* (L.) Desf., 1804) a été recensée sur le site du projet. De plus, la commune de Poligny est très concernée par **l'Ambrosie à feuille d'Armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*). Bien que celle-ci n'ait pas été recensée sur le site lors des inventaires de terrain, elle est particulièrement favorisée par les perturbations et notamment par les travaux de terrassement. La réalisation des travaux risque donc d'entraîner l'apparition d'individus d'espèces invasives (banque de graine ou import de propagule) et/ou leur dissémination sur le site et au-delà. Ainsi, il faudra faire preuve de précaution et surveiller son apparition éventuelle sur le site lors des travaux.

Pour cela, diverses actions seront mises en place :

- Identifier les secteurs où sont présentes les stations d'espèce exotiques envahissantes ;
- Lors de la phase travaux, il s'agira de baliser les stations de ces espèces, afin d'éviter leur dissémination. Ce balisage devra être réalisé par un écologue ;
- Couper et faucher avant fructification puis couper les rejets au moins 2 fois par an, jusqu'au démarrage du chantier ;
- Les zones de circulation des engins de travaux seront orientées en dehors des foyers d'espèces invasives ;
- Les engins de travaux devront être nettoyés avant l'arrivée et lors de leur présence sur site, ainsi qu'avant leur sortie du site de travaux ;
- Un suivi sera réalisé pendant et après les travaux, afin de s'assurer de l'absence de colonisation ou recolonisation du site par les espèces exotiques.

Mesure de transplantation de bulbes de Tulipe des Bois

La ZIP du projet présente un enjeu pour la flore et plus particulièrement la **Tulipe des bois**. En effet, plusieurs stations de cette espèce, bulbeuse et messicole des vignes, sont présentes sur l'ensemble du site du projet. Or, pour rappel, la commune de Poligny est le bastion de l'espèce en Franche-Comté.

Le risque de destruction de cette espèce est présent en raison des travaux qui seront entrepris pour la construction du lotissement. Des mesures devront être mises en place, afin de minimiser l'impact et conserver au maximum les individus de cette espèce.

Il est important de noter la Tulipe des bois, étant une espèce protégée, sa replantation nécessite une autorisation préalable (Dossier de dérogation).

Ainsi, il conviendra de réaliser des transplantations de bulbes de cette espèce depuis les zones impactées vers des sites de conservation. Un protocole précis devra être réalisée, afin de maximiser la réussite de cette mesure.

- Dans un premier temps, il faudra prélever l'ensemble des individus risquant d'être détruits et porter une attention particulière aux individus possédant des bulbes de calibre supérieur, afin d'augmenter la probabilité que ces individus fleurissent, mais également leur capacité à développer de nouveaux individus. En effet, selon leur taille, les bulbes sont susceptibles de fleurir plus ou moins rapidement.
- La période d'arrachage des bulbes devra avoir lieu au moment de l'assèchement du feuillage soit en été, entre juillet et septembre.
- L'extraction des bulbes aura lieu manuellement, afin d'éviter de les abîmer.
- Une fois récoltés, les bulbes seront stockés dans un endroit frais, sec, sombre et aéré, afin d'éviter la moisissure. Ainsi, ils devront être placés dans un contenant permettant à l'air de circuler tel que des filets, caisses ajourées ou sacs en papier. Dans le cas où des bulbes présenteraient de la moisissure, il faudra s'en débarrasser, afin d'éviter la contamination des autres individus.
- La période automnale devra ensuite être privilégiée pour effectuer la replantation des bulbes de Tulipe des bois. Ces derniers seront replantés à environ 15-20 cm de profondeur minimum.
- Les secteurs où seront replantés les bulbes devront ensuite être balisés, afin de ne pas les dégrader. Ces bulbes pourront être replantés au niveau de vigne. En effet, les stations de Tulipe qui fonctionnent bien coïncide souvent avec le maintien de pratiques agricoles traditionnelles en contexte viticole (CBN de Brest et Villes de Nantes, 2009). Toutefois, plusieurs stations de cette espèce ont également été retrouvées au sein de prairies et sont entretenues par pâturage bovins ou équins (CBN Brest, 2014). Dans ce cas, il faudra donc prêter attention au fait que les individus soient réimplantés dans des habitats présentant des conditions similaires aux habitats d'origine.
- Selon l'habitat dans lequel l'espèce sera réimplantée, une gestion adaptée devra être mise en place en adaptant les pratiques d'entretien (fauche, débroussaillage) en dehors des périodes de floraison et de montée en graines, pour ne pas perturber le cycle de reproduction de l'espèce.
- Enfin, un suivi pluriannuel post-implantation sera réalisé, afin d'évaluer la réussite de celle-ci et donc l'état de conservation des stations d'espèces protégées. Pour cela, plusieurs paramètres devront être pris en compte : taux de reprise selon la taille des bulbes, la multiplication et la dispersion des bulbes, la reproduction sexuée (fructification, germination éventuelle ; CBN Brest et Villes de Nantes, 2009). Le suivi de cette mesure pourrait être réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) par exemple.

Les retours sur expériences montrent que la Tulipe des bois peut s'implanter durablement et se multiplier, malgré un taux de floraison modeste (CBN Brest, 2014). Toutefois il est nécessaire de bien respecter le protocole (bulbes bien sélectionnés, période plantation respectée et pratiques agricoles respectueuses accompagnés d'un suivi rigoureux), afin de garantir le maintien des populations de l'espèce réintroduite.

Mesure d'adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune

L'objectif de cette mesure est de limiter les perturbations des cycles biologiques par phénomènes d'attraction ou de répulsion (effets variables selon les espèces), l'éclairage sera adapté au niveau des temps d'éclairage, de la couleur de l'éclairage, de l'orientation et de l'intensité lumineuse.

Les espèces concernées sont l'avifaune nocturne, les chiroptères, mammifères nocturnes et crépusculaires, ainsi que les insectes.

En phase chantier : il s'agira au préalable d'évaluer la possibilité de minimiser le travail de nuit voire de l'éviter totalement, notamment pendant les périodes les plus sensibles pour la faune (périodes de reproduction et de migration postnuptiale des oiseaux, période d'activité des chauves-souris et des insectes). Toutefois, si l'avancée du chantier nécessite des travaux de nuit, les principes suivants seront respectés, dans le respect des niveaux d'éclairage minimum imposés par la réglementation pour la sécurité des personnes (code du travail) :

- **Éviter toute diffusion de lumière vers le ciel** : munir toutes les sources lumineuses de système renvoyant la lumière vers le bas (réflecteurs ; éclairage directionnel – angle de 70° orienté vers le sol) ;
- **Utiliser la bonne quantité de lumière** : ajuster la puissance des lampes et donc la valeur de l'éclairement en fonction des réels besoins, dans le temps et dans l'espace ;
- **Utiliser des systèmes de contrôle** (détecteurs de présence) qui ne fourniront de la lumière que lorsqu'elle est nécessaire ;

- **Privilégier l'utilisation de lampes peu polluantes** : préférer les lampes au sodium basse pression et éviter l'usage de lampes à vapeur de mercure haute pression ou à iodure métallique. Si la lampe sodium à haute pression ne convient pas, privilégier les lampes à plus grande efficacité lumineuse (lm/w) et les lampes à iodures métalliques (elles n'ont pas d'émissions UV < 300 nm) ;
- **Isoler la lampe** afin d'empêcher la pénétration d'insectes, d'araignées ;
- Si des murs et des panneaux doivent être éclairés, **éclairer du haut vers le bas** et non pas du bas vers le haut.
- **Prévoir l'aménagement de couloirs non éclairés** pour le déplacement des espèces nocturnes.

Une fois le chantier terminé :

- L'éclairage nocturne, mis en place au sein du lotissement, sera évité autant que possible en cœur de nuit (obscurité entre 23h et 5h) ;
- L'éclairage des espaces verts et des espaces extérieurs sera évité si les conditions de sécurité le permettent ;
- L'éclairage direct de la végétation sera proscrit et une réflexion sera menée sur les zones de corridors écologiques identifiés lors du diagnostic notamment pour les chiroptères ;
- L'installation de détecteurs de présence permettra d'adapter l'éclairage aux usages, notamment pour les bâtiments.

Mesure de limitation des poussières

L'objectif est d'empêcher la dégradation des milieux et de la flore environnante due aux dépôts de poussières.

Ainsi, pendant la durée du chantier, les pistes créées pour le déplacement des engins de chantiers seront aspergées d'eau régulièrement par temps sec à l'aide d'arroseuses. Elles pourront également être recouvertes par des graviers par exemple. Cela sera à supprimer à la fin des travaux, ainsi que les pistes temporaires créées.

De plus, juste avant les terrassements, des décapages sont préconisés en réduisant au maximum le temps de non-intervention entre ces deux opérations.

Enfin, les camions de transport et les aires de stockage provisoires des matériaux susceptibles de générer des envols de poussières seront bâchés.

Mesure visant à mettre en place un dispositif de prévention et de traitement des pollutions accidentelles

L'objectif est de prévenir les risques de pollution diffuse accidentelle des sols, par ruissellement des eaux pluviales. Les moyens utilisés peuvent être des kits anti-pollution, un entretien et contrôle régulier des engins, l'évacuation des dépôts de béton, le recueil des produits de vidange, etc.

- Présence d'un équipement « anti-pollution » :
 - o Présence de bacs de rétention étanches, protégés de la pluie pour tout stockage de produits polluants (hydrocarbures, huiles, adjuvants, béton, etc.) et sous les équipements thermiques comme les pompes et les groupes électrogènes s'ils ne sont pas équipés de doubles parois.
 - o Présence de kits anti-pollution (produits absorbants), dont un kit complet dans chaque engin de chantier ;
- Gestion des déchets sur le chantier :
 - o Sensibilisation générale des équipes en début de chantier ;
 - o Mise en place de dispositifs sélectifs de collecte des déchets (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux) ;
 - o Evacuation des déchets par une filière adaptée à leur nature dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - o Interdiction d'élimination des déchets par le feu ou par enfouissement.

Mesure de plantation de nouveaux arbres sur le site du projet.

L'objectif de cette mesure est de conserver un certain intérêt des espèces faunistiques pour le site du projet. Ainsi, dans le cas où des arbres/haies sont amenés à être détruits, de nouveaux arbres ainsi que de nouvelles haies pourront être replantés à proximité. Les essences choisies devront être locales.

En l'absence de mesures, le risque d'impact sur la biodiversité est modéré voire localement fort à très fort en raison de la présence de plusieurs espèces protégées à enjeux. La mise en place des mesures ci-dessus permettront de réduire cet impact et de conserver un certain intérêt du site pour la faune et la flore.

3.3 Continuités écologiques

Le site du projet n'intercepte pas d'éléments du SRCE de Franche-Comté, hormis des patches de milieux agricoles en mosaïque paysagère. Le boisement et les haies présents sur le site du projet participent dans une certaine mesure aux continuités écologiques et ne doivent donc pas être négligés. Cependant, hormis ces éléments, peu de corridors sont présents en raison du caractère relativement urbain et agricole aux alentours, notamment côté nord avec le centre-bourg, mais également les routes alentours, etc. L'impact est donc relativement faible sur les continuités écologiques.

L'impact sur le SRCE de Franche-Comté est négligeable. En revanche, l'impact sur les continuités écologiques est plutôt modéré en l'absence de mesures ERC. En effet, en raison de la présence de continuités écologiques au droit de la ZIP et à proximité immédiate, le projet risque d'entraîner des effets négatifs sur les continuités écologiques locales. Les mesures de réduction préconisées dans le présent rapport permettront de conserver certains de ces éléments et donc limiter ces impacts.

3.4 Incidence N2000

Un seul site Natura 2000 et plus précisément une ZSC se situe au sein de l'aire d'étude éloignée soit dans un rayon de 5 km. Il s'agit du site Natura 2000 FR4301351 « Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) » présent à moins de 2 km à l'est de la ZIP.

Concernant la faune, les espèces concernées par ce site Natura 2000 sont exclusivement des chiroptères. Ces espèces à l'origine de la désignation de ce site présentent cependant une capacité de déplacement plus ou moins grande, selon les espèces :

Tableau 13 : Liste des espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 et présentation de leur capacité de dispersion et sensibilité aux perturbations

Espèce	Capacité de dispersion	Sensibilité à la lumière/perturbation anthropique
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Faible à modérée	Très élevée (lucifuge, évite lumière et perturbations humaines)
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Modérée	Très élevée (lucifuge, évite lumière et perturbations humaines)
Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	Modérée	Élevée (lucifuge, évite lumière et sensibles à la modification de ses habitats souterrains et à la fragmentation du paysage)
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Modérée à élevée	Élevée (sensibilité lumière et à la fragmentation des habitats)
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Modérée	Très élevée (lucifuge, évite lumière et fragmentation)
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Élevée (migrateur)	Modérée (surtout perturbation des gîtes souterrains)
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Modérée	Élevée (lumière, fragmentation bocagère)
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Faible à modérée	Très élevée (lumière, fragmentation forestière)
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Modérée à élevée	Élevée (lumière, fragmentation)

Le site en lui-même n'a pas été identifié spécifiquement comme favorable pour le gîte de chiroptères. Un bosquet et quelques haies sont présents sur le site et peuvent potentiellement servir de corridor pour certaines espèces, afin de se rendre sur d'autres territoires de chasse.

Cependant, le site d'étude étant situé en extension du centre-bourg de Poligny et encadré par des routes (départementales à l'est, route communale à l'ouest) et des espaces agricoles au sud (vignes), l'activité humaine et la pollution lumineuse sont déjà particulièrement présentes aux alentours du site. La présence, pour le gîte, de certaines espèces lucifuges et sensibles à la fragmentation des habitats est donc peu probable. Toutefois, le site peut être utilisé potentiellement pour la chasse et/ou le transit des individus.

Dans le cas où certaines espèces de chiroptères utiliseraient tout de même le site comme corridor pour se rendre sur d'autres territoires de chasse, il est prévu que les haies présentes sur le site soient conservées ou remplacées.

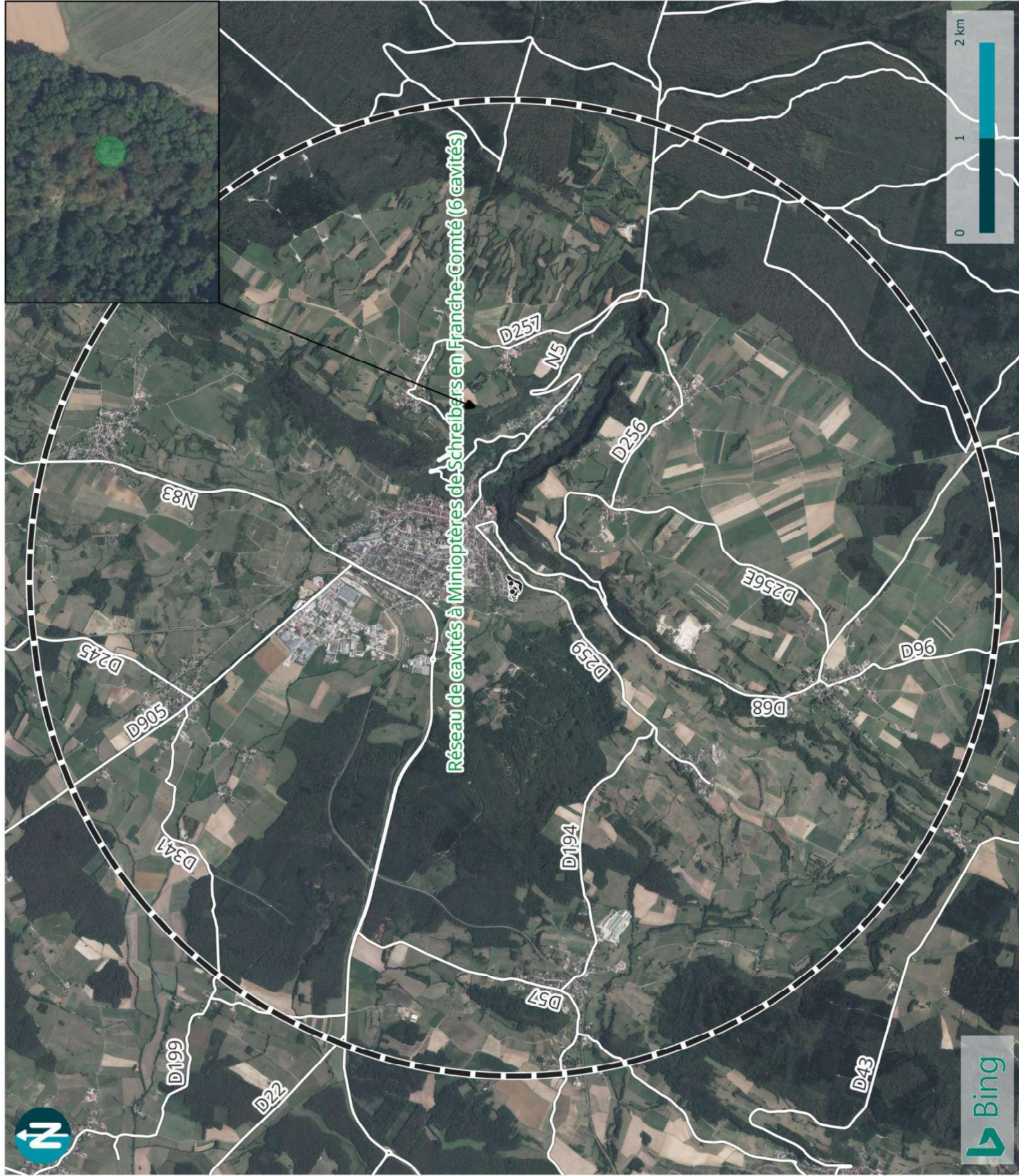
Au vu du secteur et des éléments présents, le site n'est pas particulièrement favorable à la présence de gîtes pour les chiroptères. Des interactions restent toutefois possibles, entre le patrimoine d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000 et celui présent sur la ZIP du projet, en raison de la chasse et du transit des espèces. Cependant, étant donné que d'autres habitats de chasse et de transit sont présents aux abords de l'aire d'étude, on peut considérer qu'il n'y aura pas de conséquence sur le maintien des populations du site Natura 2000. Le projet n'a ainsi aucune incidence au titre de Natura 2000 sur le site FR4301351 « Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) ».

Sites Natura 2000

Projet d'extension du lotissement "En Boutasse" sur la commune de Poligny (39)

-  Zone d'implantation
-  Potentielle du projet (ZIP)
-  Aire d'étude éloignée (5km)
-  ZSC - NATURA 2000
-  Directive Habitats
-  Routes

Carte 12 : Localisation du site Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée



4 Bibliographie

- 🔍 Bardat J., Bioret F., Botineau M., Boullet V., Delpech R., Géhu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux G. & Touffet J., 2004. Prodrome des végétations de France. Muséum d'Histoire Naturelle. 171 p.
- 🔍 Birdlife International, 2004. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK
- 🔍 Birdlife International. (BirdLife Conservation Series N°12).
- 🔍 Bissardon M. & Guibal L., 1997. Nomenclature CORINE Biotopes. Types d'habitats français. ENGREF. 215 p. CAUE du Jura & Laboratoire THEMA, 2000. Atlas des paysages de Franche-Comté. Jura. DIREN de Franche-
- 🔍 CBN de Brest, 2014. Dossier de presse. Une situation plus favorable pour la Tulipe sauvage en Pays de la Loire.
- 🔍 CBN de Brest et Ville de Nantes, 2009. Projet de réintroduction d'une espèce végétale protégée, la tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* L. subsp. *sylvestris*), dans le vignoble nantais. Demande d'autorisation préalable.
- 🔍 Comté, Région de Franche-Comté, Département du Jura, CAUE du Jura, Néo éditions. 333 p.
- 🔍 Dehondt F., Bettinelli L., Brugel E., Mora F. & Weidmann J.-C., 2007. Précisions sur le statut de quelques espèces d'orthoptères de Franche-Comté. Falco.
- 🔍 Ferrez Y., 2004. Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté, référentiels et valeur patrimoniale. Conservatoire botanique national de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Conseil Régional de Franche-Comté. 57 p.
- 🔍 Ferrez Y. 2005. Liste rouge de la flore vasculaire menacée ou rare de Franche-Comté, proposition. Les nouvelles archives de la flore jurassienne, 3, 2005. P 217-229.
- 🔍 Ferrez Y., 2006. Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives de Franche-Comté – Proposition d'une liste hiérarchisée. Conservatoire botanique national de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Union Européenne. 71 pages + annexes.
- 🔍 Ferrez Y., Prost J.-F., André M., Carteron M., Millet P., Piguat A. & Vadam J.-C., 2001. Atlas des plantes rares ou protégées de Franche-Comté. Besançon, Société d'horticulture du Doubs et des amis du jardin botanique / Turriers, Naturalia Publications. 312 p.
- 🔍 Guyonneau J., 2008. Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges. Conservatoire botanique national de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté, version 2.2 (avril 2008). 13 p. + annexes
- 🔍 Kerguelen M., 1993, modifié Bock B., 2002. Index synonymique de la flore de France. Version 2. Muséum national d'histoire naturelle, secrétariat faune - flore XXVIII. 196 p.
- 🔍 Paul J.-P., 2008. Liste rouge des mammifères (hors chiroptères), oiseaux, reptiles et amphibiens en Franche-Comté. Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté. LPO Franche-Comté, DIREN Franche-Comté.
- 🔍 Paul J.-P. & Weidmann J.-C., 2005. Oiseaux prioritaires en Europe en 2004 : nouveaux statuts pour certaines espèces franc-comtoises. Obsnatu le bulletin, numéro 3, septembre 2005. Groupe Naturaliste de Franche-Comté.
- 🔍 Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. 560 p.
- 🔍 Romao C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (version EUR 15). Commission européenne (DG XI). 109 p.
- 🔍 Sardet O. & Defaut B. (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, n° 9, pp 125-137.
- 🔍 Site de l'agence régionale de la biodiversité du Centre-Val de Loire. <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/>
- 🔍 Weidmann J.-C., Mora F. & Roué S., 2003. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) : proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. GNFC, OPIE, CPEPESC, Réseau d'Observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, DIREN. 36 p.



Biotope Siège Social
22, boulevard Maréchal Foch
B.P. 58
34140 MÈZE
Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr

